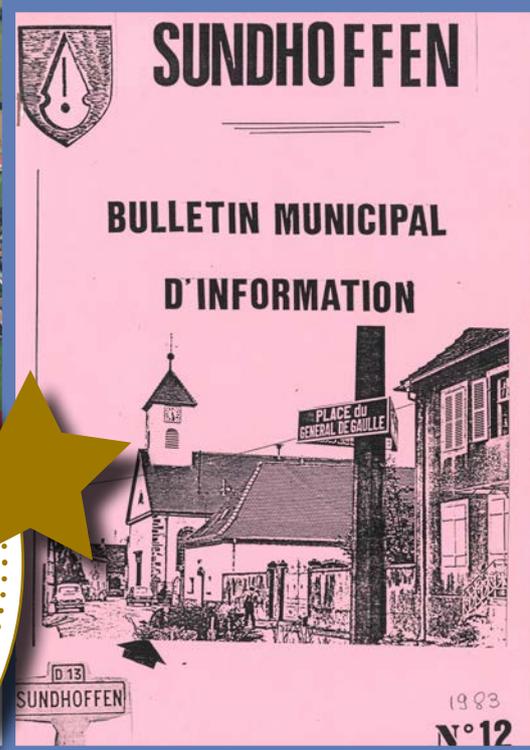
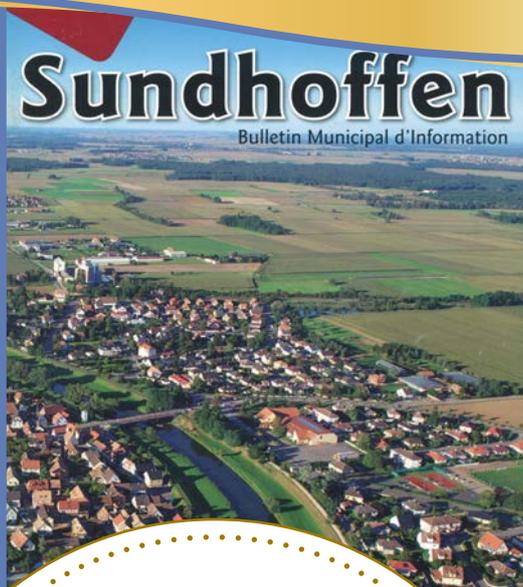
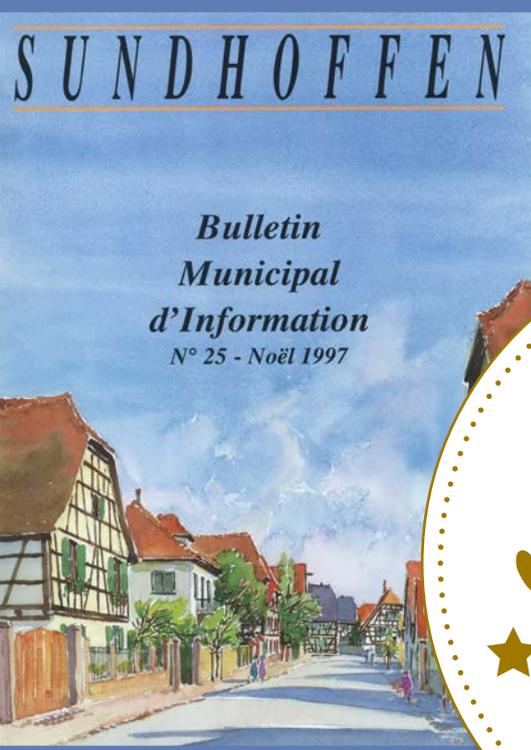
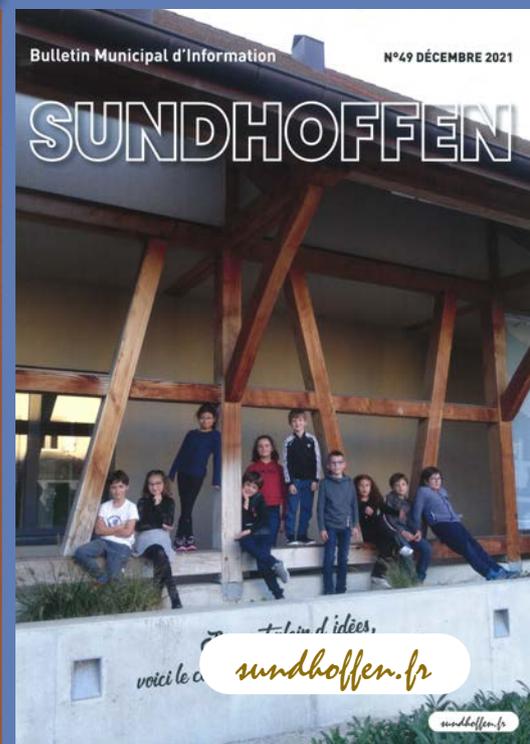
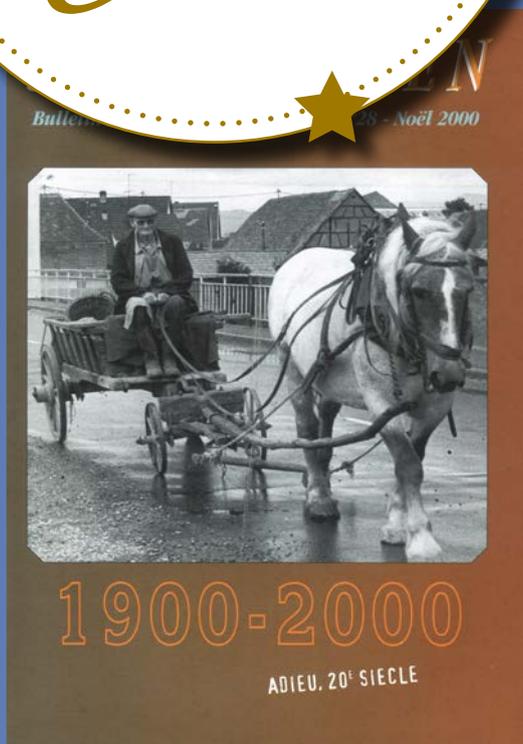


SUNDHOFFEN



50^e Édition



SOMMAIRE



Sommaire	2
Le mot du Maire	3
Délibérations du Conseil Municipal	4-6
Expression du groupe minoritaire	7
SIEPI	8
Territoire d'énergie Alsace	9
Les finances communales en 2021	10-11
Travaux	12-13
Délibérations du Conseil Municipal de 1922	14-15
Sundhoffen vu à travers la presse en 1922	16-17
Chronique de l'école de Sundhoffen pour l'année 1922	18
Hommage à M. Edgard EURLACHER	19
Infos mairie	20-23
Infos utiles	24-27
Paroisse Catholique	28
Paroisse Protestante	29
30^e anniversaire de la Roselière	30
Au fil des saisons	31-37
École élémentaire	38
École maternelle	39
Calendrier des manifestations	40
Où joindre les associations ?	41
Corps des Sapeurs-Pompiers	42
Musique « Espérance » de Sundhoffen	43
Anciens Combattants et Victimes de guerres de Sundhoffen	44
Pétanque club	45
Chorale « Echo de l'Ill »	46
Secouristes et donneurs de sang	47
Club de gymnastique	48
Eil Watter	49
« Automne Fleuri » association des retraités	50
Association Familiale de Sundhoffen et environs	51
Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Sundhoffen (APEES)	52
A.P.P. Sundhoffen – Étang les « Muguets »	53
Tennis club	54
Arts Martiaux	55
A.S. Sundhoffen	56
Hommage à M. Adolphe MURRISCH	57
Voyage au Maroc	58-59
Voyage au Kirghizistan	60-61
État-civil	62
Au fil des saisons	63

Graphisme, mise en page et impression :



Remerciements à toutes les personnes qui ont fourni des photos ou se sont associées à l'élaboration du bulletin.

LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyennes et concitoyens,

J'ai le plaisir et l'honneur de vous remettre le cinquantième numéro de notre Bulletin Communal.

Le premier avait vu le jour en janvier-février 1976. Ce premier numéro avait à l'époque été conçu et rédigé par quelques jeunes du village, épaulés par M. HERRGOTT, receveur PTT, et avec le soutien de la municipalité de l'époque dirigée par mon prédécesseur Jean SICK.

Depuis cette date près de cinquante années se sont écoulées et le Sundhoffen de l'époque n'est plus tout à fait le Sundhoffen que nous connaissons et dans lequel nous vivons aujourd'hui.

En effet le village avait à l'époque entamé depuis une dizaine d'années sa mue avec la création de nouveaux quartiers à l'est de l'Ill ainsi que l'arrivée de nouveaux habitants. La population était alors passée de 850 habitants en 1965 à 1300 en 1976.

La composition sociologique avait évolué, transformant un village de cultivateurs et d'artisans en une commune dont la majorité des habitants travaillait à l'extérieur, surtout à Colmar.

Cependant certaines caractéristiques avaient été conservées puis développées, comme par exemple une vie associative riche, variée et dynamique, ainsi qu'un fort engagement citoyen, qui puisaient tous les deux leurs racines dans les époques antérieures.

Que de chemin parcouru depuis cette année 1976 !



Aujourd'hui la commune compte près de 2 000 habitants et s'est sensiblement renouvelée. Son extension urbaine, qui s'était accentuée au cours de ces cinquante dernières années, a aujourd'hui pratiquement atteint ses limites. Mais elle est toujours aussi dynamique, et il y a fait de mieux en mieux vivre avec l'arrivée de nouveaux services.

Il est vrai que les différentes équipes municipales qui l'ont successivement administrée (et j'y inclus bien sûr l'actuelle) n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire de notre village une commune accueillante, ouverte et dynamique où l'on se sent bien.

Le présent numéro vous permettra d'ailleurs de vous en rendre compte à travers les nombreux projets que vos élus portent et où le souci d'un environnement durable et de qualité est de plus en plus prégnant.

Mais nous devons également être conscients que les années à venir ne seront peut-être plus aussi faciles que celles qui sont derrière nous. Et cela tout particulièrement depuis le début de cette année 2022 où les vieux démons ont refait leur apparition sur notre continent européen.

Cependant nous ne pouvons et nous ne devons pas baisser les bras, mais au contraire retrousser nos manches. Ensemble, élus, citoyens et acteurs de la vie économique et associative, nous devons nous serrer les coudes pour qu'ensemble nous continuions à agir pour avancer et rendre notre village de plus en plus attrayant.

« **Wo ein Wille ist, ist auch ein Weg !** » dit le dicton. Que chacun d'entre nous y apporte donc sa contribution selon sa situation, ses capacités, ses talents et son envie, pour perpétuer et développer ce que les générations précédentes ont construit avec conviction et abnégation, car « **vouloir c'est pouvoir !** ».

Je vous souhaite de passer d'heureuses fêtes de Noël et une année 2023 pleine d'espoirs et de réussites.

Votre maire : 
Jean-Marc SCHULLER

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis notre dernier bulletin communal, le Conseil Municipal s'est réuni 7 fois en séance ordinaire. Voici les principales délibérations prises :

Séance du 6 décembre 2021

- **Subventions.** Le conseil municipal décide d'accorder une subvention à la coopérative scolaire pour la fête de Noël :
 - 470 € pour l'école primaire
 - 300 € pour l'école maternelle
- **Budget 2021.** Le conseil municipal décide de procéder à un réajustement de crédits pour permettre la prise en compte des travaux en régie réalisés en cours d'année au budget primitif.

Séance du 31 janvier 2022

- **Éclairage public.** Le conseil municipal décide d'attribuer les travaux (2^e tranche) de rénovation de l'éclairage public à l'entreprise SAEM VIALIS pour un montant de **64 434 € HT**, soit **77 320 € TTC**.
- **Travaux.** Le conseil municipal décide de réaliser des travaux de réhabilitation thermique du bâtiment sis 6 rue des Carpes.
- **Travaux.** Le conseil municipal décide de réaliser des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du CSCS.
- **Acquisition de matériel.** Le conseil municipal décide d'acquérir du matériel et des équipements pour les écoles, le corps des sapeurs-pompiers et les services municipaux.
- **Budget.** Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur une créance irrécouvrable d'un montant de 2 453,21 €.
- **Personnel communal.** Le conseil municipal décide de recruter un agent contractuel du 1^{er} mai au 31 octobre 2022 et 4 agents saisonniers à raison de deux semaines chacun au courant de l'été 2022.
- **Personnel communal.** Le conseil municipal, conformément à la réglementation en vigueur, engage un débat sur la protection sociale complémentaire des agents.
- **Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.** Le conseil municipal entérine la modification des statuts opérée par le syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Séance du 21 mars 2022

- **Compte administratif.** Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021.
- **Compte de gestion.** Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **Affectation du résultat du compte administratif 2021.** Le Conseil Municipal décide d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement de **366 625,18 €** au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du Budget Primitif 2022.
- **Impôts locaux.** Le conseil municipal décide de maintenir les taxes directes locales pour la 7^e année consécutive.
- **Budget primitif 2022.** Le conseil municipal vote le budget primitif équilibré en recettes et en dépenses à **1 245 000 €** pour la section de fonctionnement et **1 375 500 €** pour la section d'investissement.
- **Personnel communal.** Le conseil municipal approuve le nouveau protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail pour le personnel de l'équipe technique, applicables à compter du 15 avril 2022.

Séance du 28 avril 2022

- **Travaux.** Le conseil municipal décide d'attribuer les travaux de voirie rue de la Mairie à l'entreprise TP SCHMITT pour un montant de **177 101,57 € HT**, soit **212 521,88 € TTC**.
- **Acquisition de parcelles.** Le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées section 3 n° 345/150 de 4 m² et n° 347/150 de 6 m² à l'euro symbolique et de les verser au domaine public de la commune.
- **Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications.** Le conseil municipal décide d'appliquer le tarif plafond prévu par l'article R2-52 du Code des Postes et Communications Electroniques pour l'année 2022.
- **Personnel communal.** Le conseil municipal décide de mettre en œuvre et confier au centre de gestion de la FPT du Haut-Rhin, le dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissement sexistes pour les agents communaux.
- **RGPD.** Le conseil municipal décide de désigner le Centre de Gestion de la Meurthe et Moselle en tant que délégué à la protection des données.
- **Chasse.** Le conseil municipal donne un avis favorable en vue de l'agrément en tant que garde-chasse particulier de M. Jacques SCHWARTZ, ainsi que de l'agrément de M. Daniel SCHWARTZ en tant qu'associé détenteur du droit de chasse.

Séance du 30 mai 2022

- **Travaux.** Le conseil municipal décide d'attribuer les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'ancienne poste à :
 - ZENNA (démolition/gros œuvre) pour un montant de 26 122,11 € HT,
 - COLMAR CHARPENTES (charpentes) pour un montant de 10 520 € HT,
 - GASMI TOITURES (couverture/zinguerie /étanchéité) pour un montant de 51 000 € HT,
 - FLEITH Sarl (menuiserie extérieure) pour un montant de 10 877 € HT,
 - AIC (plâtrerie/isolation) pour un montant de 10 869,25 € HT,
 - GLATZ et fils (ventilation/calorimètres) pour un montant de 5 666,67 € HT,
 - ARKEDIA (enduit/isolation extérieure) pour un montant de 40 900 € HT,
 - MS-FERMALU (serrurerie) pour un montant de 6 007,50 € HT.
- **Ligne de trésorerie.** Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie pour un an, soit jusqu'au 30 juin 2023.
- **Droit de préemption.** Le conseil municipal décide de faire usage de son droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles boisées sises section n° 54, parcelles n° 26 et 27 de 1 522 m².
- **Recours.** Le conseil municipal décide de s'associer à la démarche de Rivières de Haute-Alsace dans le cadre du recours gracieux contre le PGRI Rhin Meuse.
- **Personnel communal.** Le conseil municipal confirme sa volonté de s'inscrire dans une démarche d'analyse des risques psychosociaux au sein de la collectivité.
- **Fonctionnement de l'assemblée.** Le conseil municipal décide de maintenir l'affichage en mairie en ce qui concerne la publicité de ses actes.
- **Jurés d'assises.** Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort de 6 électeurs de la commune en vue de l'établissement de la liste des jurés de la Cour d'Assises.

Séance du 4 juillet 2022

- **Fonds de concours 2021-2022.** Le conseil municipal décide d'affecter le fonds de concours 2021-2022 de Colmar Agglomération à hauteur de 62 000 € à la rénovation énergétique de l'ancienne poste et à hauteur de 18 080 € à la rénovation de la 2^e tranche d'éclairage public.
- **Centre de Gestion.** Le conseil municipal décide de confier la mission de médiation au Centre de Gestion du Haut-Rhin.
- **Convention.** Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec Madame la Procureure de la République dans le cadre de la mise en œuvre des « rappels à l'ordre ».

Séance du 3 octobre 2022

- **Travaux.** Le conseil municipal décide de réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public de la 3^e tranche pour un coût estimatif de l'opération de l'ordre de 65 000 € HT.
- **Fonds de concours.** Le conseil municipal décide d'affecter le fonds de concours exceptionnel résultant de la conversion du crédit-avoir eaux pluviales d'un montant de 53 394,47 € aux travaux de la rue de la Mairie.
- **Instructions des autorisations d'urbanisme.** Le conseil municipal décide de résilier la convention du 1^{er} juillet 2015 entre Colmar Agglomération et la commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et d'adhérer au nouveau service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme proposé par Colmar Agglomération et dénommé « service ADS », compte tenu de sa gratuité pour les communes membres.
- **Personnel communal.** Le conseil municipal fixe les conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement des agents communaux.
- **Subventions.** Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :
 - 1 000 € à l'Association Familiale pour les animations sportives multi-activités,
 - 1 400 € à l'Association Familiale pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,
 - 605 € à l'école primaire pour la fête de Noël,
 - 358 € à l'école maternelle pour la fête de Noël.
- **Correspondant Incendie et Secours.** Le conseil municipal prend acte de la désignation de M. Claude LANG en qualité de correspondant incendie et secours pour le mandat en cours.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Outre les séances du Conseil Municipal, les conseillers se réunissent régulièrement au sein de commissions thématiques.

CONSEIL DES ENFANTS

11 janvier	10 février	1 ^{er} mars
5 avril	10 mai	28 juin
4 octobre	15 novembre	

COMMISSION DES FINANCES

1 ^{er} mars	10 novembre
----------------------	-------------

COMMISSION TECHNIQUE

19 janvier

COMMISSION D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

17 janvier	2 mai	21 septembre
------------	-------	--------------

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

12 janvier	2 mars	13 avril
23 août	11 octobre	9 novembre

COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGÉE DE LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

18 mars	20 mai
---------	--------

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

4 février

COMMISSION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

28 juin

COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

6 janvier	1 ^{er} juillet
-----------	-------------------------

COMMISSION DU LIEN SOCIAL

4 février	16 juin
-----------	---------

CONSEILS DES ÉCOLES

3 mars	15 mars	7 juin
16 juin	18 octobre	20 octobre

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

7 septembre

D'autre part, ils assistent également aux diverses réunions des structures intercommunales auxquelles la commune adhère

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE COLMAR AGGLOMÉRATION (CA)

24 février	7 avril	2 juin
29 septembre	8 novembre	8 décembre

RÉUNIONS DES MAIRES CA

24 mars	19 mai	19 octobre
25 novembre		

BUREAU CA

3 février	19 mai	19 octobre
25 novembre		

COMMISSIONS THÉMATIQUES CA

20 janvier	25 janvier	26 janvier
9 février	14 mars	15 mars
11 mai	31 mai	6 septembre
10 octobre	11 octobre	10 novembre
15 novembre		

COMITÉ SYNDICAL DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE

22 février	13 avril	14 juin
6 septembre	13 décembre	

D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES À KUNHEIM (SYMATAK)

29 novembre

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPÊTRES INTERCOMMUNALES (BRIGADES VERTES)

13 avril

SYNDICAT DE GESTION DU PARC À GRUMES D'ANDOLSHEIM

5 mars

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT COLMAR-RHIN-VOSGES

5 janvier	13 avril	1 ^{er} septembre
16 novembre	30 novembre	

ADAUHR

30 juin

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PLAINE DE L'ILL (SIEPI)

8 avril	29 juin	25 octobre
---------	---------	------------

RÉUNIONS D'INFORMATION

4 avril	6 avril	21 avril
---------	---------	----------



Chers Sundhoviennes et Sundhoviens,

L'année 2022 se termine. En ces temps troublés et incertains, nos pensées vont particulièrement à celles et ceux qui à travers le monde souffrent des affres de la guerre, se battent pour leurs libertés et des valeurs qui sont également les nôtres.

Nous n'oublions pas ceux d'entre vous qui subissent fortement les conséquences de ces crises à répétition, nous partageons vos préoccupations et vous assurons de notre soutien.

Ces événements confirment une fois de plus l'importance de la coopération européenne. Celle-ci doit se renforcer afin de nous soustraire de la dépendance énergétique de pays qui ne partagent pas nos valeurs démocratiques. Ce contexte doit également nous encourager à accélérer la transition écologique et à consommer plus sobrement en privilégiant l'approvisionnement local.

Pour ce qui concerne la vie de notre commune, les élus de la liste « Sundhoffen demain, avec vous », tiennent leurs engagements en participant activement aux commissions et aux séances du conseil municipal, en proposant des solutions et en interpellant régulièrement la majorité municipale sur divers sujets. Nous veillons particulièrement à l'intérêt général, l'opportunité et l'efficacité des réalisations envisagées avec le souci que chaque euro dépensé soit bien utilisé.

Nous soutenons également les projets des associations qui ont des besoins en infrastructures tout en ayant conscience que les finances de la commune ne sont pas extensibles et que la fiscalité doit être maîtrisée.

Le projet de terrain multi-activités (city parc), pourtant au programme des deux listes et fortement soutenu par le conseil des enfants stagne. Nous continuerons à interpellier régulièrement, avec les moyens dont nous disposons, la majorité municipale afin de faire avancer ce dossier.

L'année 2023 nécessitera engagement, convictions, persévérance. Nous n'en manquons pas et gardons toujours à l'esprit la volonté de vous servir et de vous faire entendre.

Nous vous souhaitons ainsi qu'aux êtres qui vous sont chers de joyeuses fêtes de fin d'année et une très bonne année 2023.

David Boegler, Nathalie Cianci, Marc Rogler

VOTRE SERVICE DES EAUX : LE SIEPI

(SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PLAINE DE L'ILL)



En 2022, le Syndicat approvisionne en eau potable **17** communes au sud-est et sud-ouest de Colmar soit environ **19 350** habitants, et il assure la collecte des eaux usées pour 8 d'entre elles.

Les grands chantiers de l'année 2022 :

- Équipement de Herrlisheim en radio relève pour un montant estimatif de 110 000 € HT.
- Renouvellement du réseau AEP en fonte DN100 sur 80 ml et renouvellement de 2 branchements à NIEDERHERGHEIM, rue étroite pour un montant de 38 500 € HT.
- Suppression d'une ancienne conduite en fonte grise DN80 à NIEDERENTZEN, rue de Rouffach et renouvellement de 8 branchements sur une conduite en DN150 existante pour un montant de 28 000 € HT.
- Renouvellement du réseau AEP à SUNDHOFFEN, rue de la Mairie en DN100 sur 220 ml et renouvellement de 17 branchements pour un montant total de 131 000 € HT.
- Dévoiement d'une conduite du réseau AEP sur la commune de HATTSTATT, rue du Maréchal Leclerc pour un montant de 50 000 € HT.

Le comité syndical du SIEPI, composé de deux représentants par commune membre, s'est réuni à trois reprises cette année. Durant l'année, le comité syndical a notamment travaillé sur les points suivants : Programme d'investissements 2022 ; Tarif de l'eau ; Vote du budget 2022 ; Convention RGPD ; Groupement de commande d'une étude à large spectre mutualisée ; Rapport annuel 2021 ; Campagne de déploiement de la radio-relève 2023.



Pour toutes vos démarches, n'hésitez pas à utiliser notre site internet : www.siepi.fr

Vous y trouverez entre autres :

- Les formulaires nécessaires aux démarches relatives à l'eau et à l'assainissement ;
- La possibilité de transmettre à nos services votre relevé de compteur si vous avez reçu un carton jaune ;
- Les informations concernant l'histoire du Syndicat des eaux et les décisions prises par le Comité actuel et la qualité de l'eau, etc...



L'équipe du SIEPI est votre service de proximité en cas d'urgence pour l'eau potable et l'assainissement :

24H/24 et 7J/7 au N° 03 89 49 45 15



Territoire d'Énergie Alsace est un syndicat composé de 332 communes haut-rhinoises et de 2 Communautés de Communes bas-rhinoises. Le Syndicat est propriétaire de plus de 10 000 km de réseaux électriques basse et haute tensions : 4 059 km de lignes haute tension et 6 613 km de lignes basse tension. Créé en 1997, il a vu ses compétences évoluer au fil du temps pour devenir une structure au service de 368 communes membres.

FONCTIONNEMENT DE NOTRE SYNDICAT

À ce jour, le Syndicat est administré par un **Comité Syndical** composé de 40 membres titulaires et 40 membres suppléants. Il est présidé par Jean-Luc BARBERON, assisté de 6 Vice-Présidents. Un **Bureau**, composé de 12 membres, prépare les décisions à prendre par le Comité. Une **équipe** de 8 personnes, dirigée par René WUNENBURGER, est au service des communes membres.

NOS MISSIONS ET COMPÉTENCES

- Représenter les communes adhérentes dans la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- Organiser et exercer le contrôle de la bonne exécution des Contrats de concession par EDF, ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ Energies, CALEO, et depuis peu, GAZ DE BARR ;
- Élaborer une programmation pluriannuelle des travaux avec l'ensemble des concessionnaires ;
- Favoriser une meilleure coordination dans l'étude et la réalisation des travaux entre tous les intervenants (concessionnaires, communes, Communautés de Communes et Syndicat) ;
- Reverser aux communes les sommes dues par ENEDIS et par les fournisseurs d'électricité ;
- Mettre en place une assistance mutualisée à ses collectivités membres, pour la maîtrise de leur Redevance d'Occupation du Domaine Public et la gestion de leurs fourreaux ;
- Mettre en oeuvre de nouvelles possibilités d'interventions dans le domaine de l'éclairage public et de la mobilité propre pour la transition énergétique.

LA CRÉATION ET L'ÉVOLUTION DU SYNDICAT

- DÉCEMBRE 1997** | **Création** du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin, à l'initiative de l'Association des Maires du Haut-Rhin.
- NOVEMBRE 2000** | Le Syndicat ajoute la **compétence gaz** et devient Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.
- DÉCEMBRE 2015** | Adhésion au Syndicat de la Communauté de **Communes du Ried de Marckolsheim**, comprenant 18 communes.
- JUIN 2016** | Le Syndicat devient le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, et intègre la **Communauté de Communes de la Vallée de Villé** comprenant 18 communes.
- DÉCEMBRE 2017** | Le périmètre du Syndicat est étendu à la commune de **Hésingue** pour son secteur de **l'emprise aéroportuaire**. Le Syndicat compte alors **368 communes membres**.
- MARS 2022** | Le Syndicat change ses Statuts et intègre la compétence Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques ; il devient alors **Territoire d'Énergie Alsace**.

CONTACT :

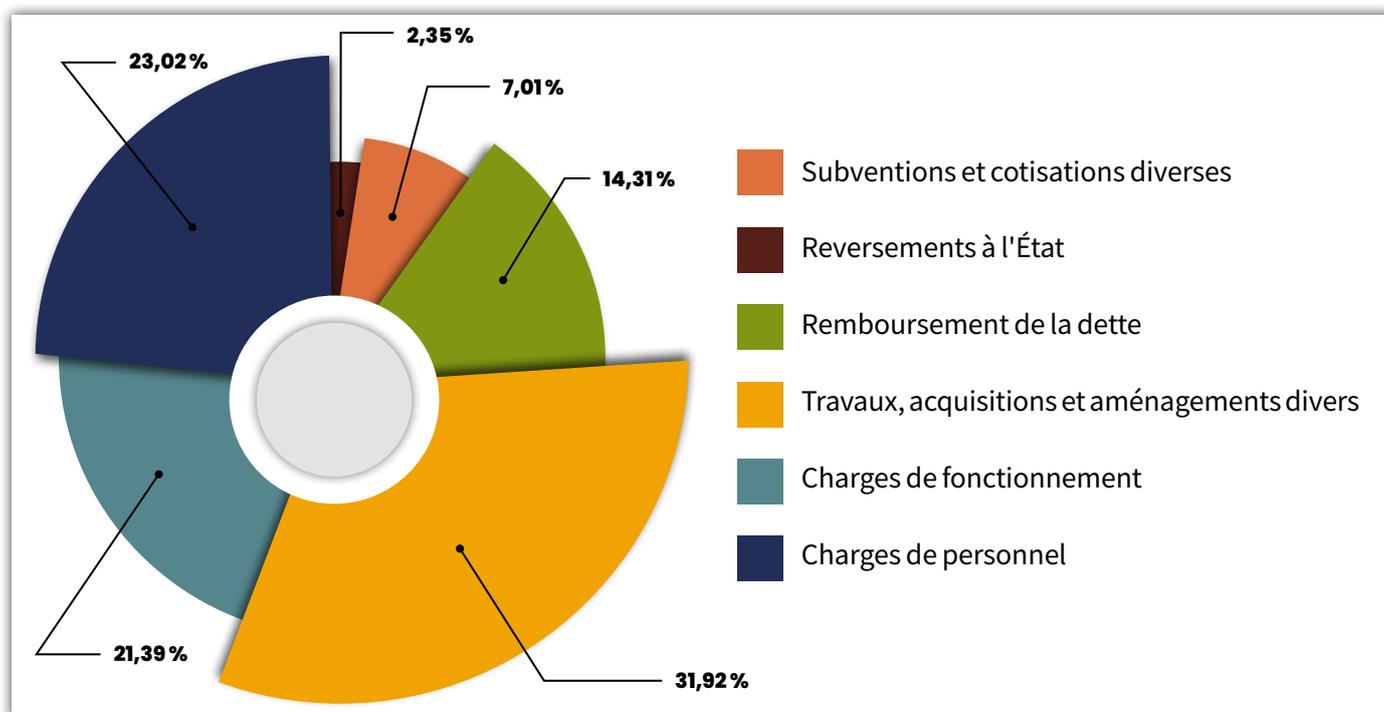
TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE
11 rue du 1^{er} Cuirassiers
68 000 COLMAR

Tél. : 03 89 21 11 60
Courriel : sde.68@calixo.net

LES DÉPENSES DE 2021

1 777 452 € de dépenses réelles, réparties de la manière suivante :

- **567 569 €** de travaux, acquisitions et aménagements divers (dont **73 458 €** pour la rénovation de l'éclairage public des quartiers nord-est et sud-est, **301 187 €** pour la rénovation de la toiture de l'école maternelle, **46 164 €** pour la rénovation de la passerelle surplombant l'Ill, **12 823 €** pour l'extension du columbarium, **11 280 €** pour l'acquisition d'une lame de déneigement, **9 180 €** pour l'acquisition d'une balayeuse)
- **789 285 €** pour le fonctionnement des services et bâtiments communaux dont **409 129 €** pour les charges de personnel
- **254 285 €** pour le remboursement de la dette (capital et intérêts des emprunts)
- **124 625 €** de reversements à l'État (mécanismes de compensation)
- **41 688 €** de subventions et cotisations diverses dont **15 255 €** pour les associations locales et les écoles



ZOOM : SUNDHOFFEN S'ENGAGE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans une volonté de préserver l'environnement, la commune a décidé de poursuivre la rénovation de l'éclairage public. Ces travaux sont divisés en plusieurs tranches réparties sur plusieurs années pour des raisons budgétaires.

Cette rénovation a deux objectifs majeurs : diminuer la pollution lumineuse qui perturbe les écosystèmes et réaliser des économies d'énergie conséquentes.

La rénovation de la première tranche a concerné les quartiers à l'Est de l'Ill et de la route d'Appenwihr. Au total, 136 luminaires ont été remplacés par l'entreprise Vialis en juillet 2021 pour un coût total de 61 215 € hors taxes. La collectivité a pu bénéficier au total de 32 000 € de subventions grâce au Syndicat d'électricité et de Gaz du Rhin et aux certificats d'économie d'énergie. Le coût résiduel de l'opération à charge de la commune s'élève donc à un total de 29 215 €.

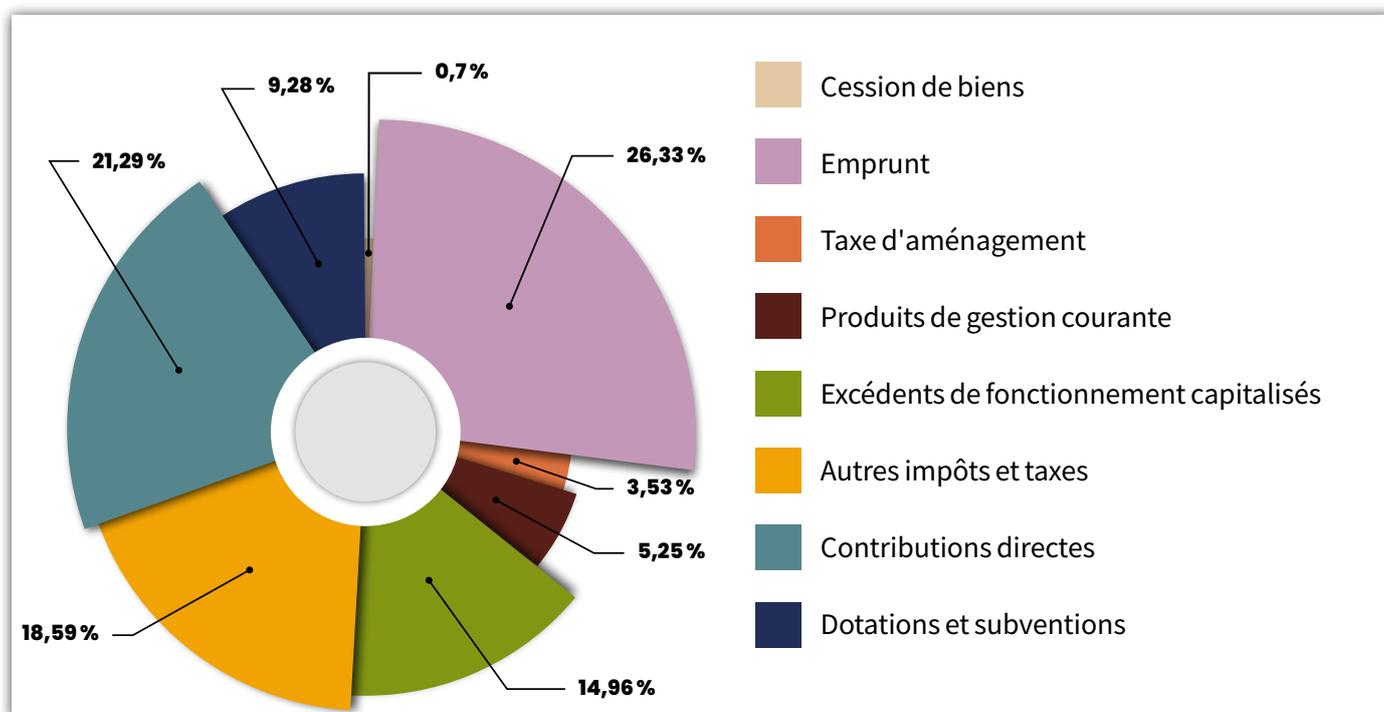
En 2022, une 2^e tranche portant sur le remplacement de 99 luminaires a été réalisée en juillet dernier. Dès à présent, une 3^e tranche est programmée pour 2023.

Remplacer ces équipements vieillissants et énergivores permettra à terme de réaliser annuellement des milliers d'euros d'économie grâce à la réduction de la consommation, mais également plusieurs milliers d'euros d'économies au niveau de la maintenance.

LES RECETTES DE 2021

2 659 050 € de recettes réelles, réparties de la manière suivante :

- **246 892 €** en dotations, subventions diverses et remboursement par l'État de la TVA
- **700 000 €** d'emprunt au taux fixe de 0,65 % sur 15 ans
- **566 193 €** en contributions directes (taxes foncières, taxe d'habitation)
- **494 413 €** d'autres impôts et taxes (dont 368 890 € d'attributions de compensation de Colmar Agglomération)
- **397 913 €** d'excédents de fonctionnement (épargne dégagée par la section de fonctionnement en 2020)
- **159 845 €** de produits de gestion courante (loyers, redevances, concessions...) et de cessions de biens
- **93 793 €** de taxe d'aménagement (taxe applicable à toute nouvelle construction ou agrandissement de construction existante)



ZOOM: UN BUDGET TRÈS BIEN "MAÎTRISÉ"

Tel est le qualificatif employé par M. Boeglin, notre trésorier, au sujet du budget et des finances de la commune de Sundhoffen lors de la dernière réunion de la Commission des Finances en date du 10/11/2022.

MAITRISE, tel est également le maître-mot en cette fin d'année 2022, impactée par la hausse fulgurante des tarifs de l'énergie.

En 2021, les factures d'électricité, de gaz et d'eau des bâtiments communaux et de l'éclairage public s'élèvent à un total d'environ 84 086 €. L'électricité représente 51,55 % de ce montant, tandis que le gaz et l'eau constituent respectivement 45,35 % et 3,10 %.

À titre de comparaison, ce montant est de 85 175 € en 2019. Si ces montants ont pu être contenus, ceci est principalement lié à une bonne négociation des contrats avec les fournisseurs ainsi qu'à la rénovation d'un tiers des luminaires depuis août 2021.

Éclairage Public, 2^e tranche

Au courant de l'été, une 2^e tranche de rénovation de l'éclairage public a été réalisée par la société VIALIS. Ainsi 98 luminaires ont été remplacés pour un montant TTC de 77 320,80 €. Les travaux ont été à nouveau subventionnés par le Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin, récemment rebaptisé « Territoire d'Énergie Alsace » à hauteur de 24 750 €. En outre, cette opération ouvre droit à une somme substantielle au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE) ainsi qu'à des fonds de concours de Colmar Agglomération pour un montant de 18 080 €.

Remplacement de la conduite d'eau par le Syndicat des Eaux de Niederhergheim (SIEPI) et rénovation de la chaussée rue de la Mairie.



Rénovation du sol à la cave du CSCS en mars



Installation de panneaux « piéto »



Réfection d'une salle de classe à l'école élémentaire en février



Installation d'un abri de jardin dans la cour de l'école élémentaire en octobre



Travaux de rénovation du bâtiment de l'ancienne poste



Installation de potelets devant la mairie début septembre

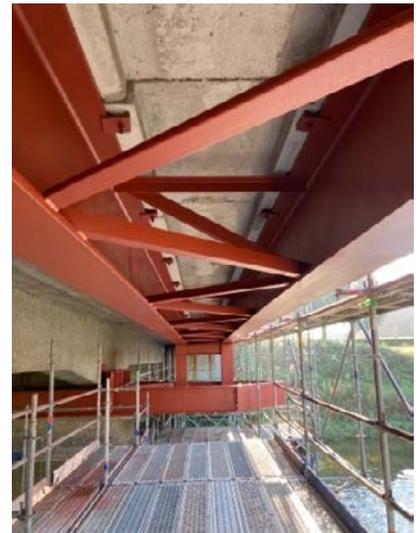


Réfection de l'îlot Grand'Rue

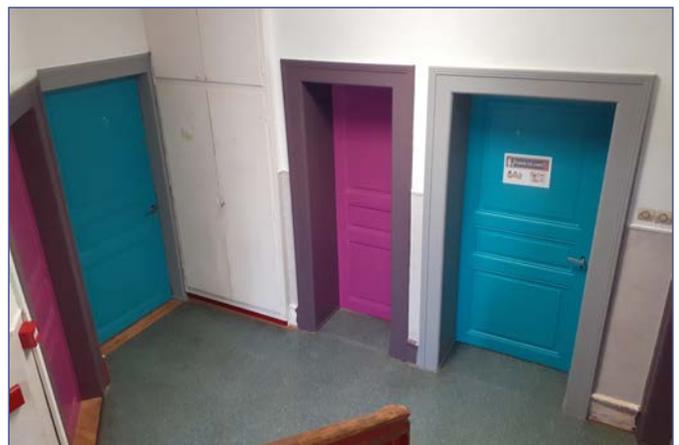
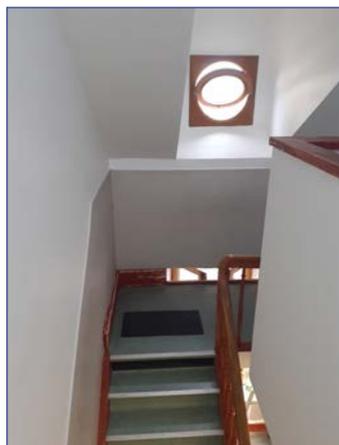
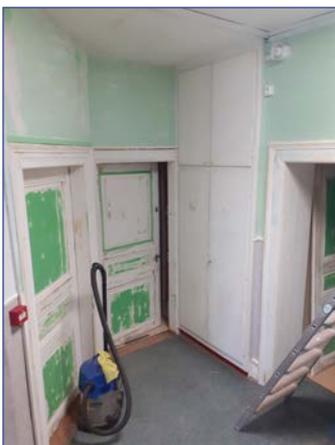


Rénovation de la passerelle

Suite et fin de la 2^e tranche lancée à l'automne 2021.



Rénovation du couloir à l'école élémentaire courant août



Délibérations du Cons



montant de 3 Francs par saillie couronnée de succès auprès de chaque propriétaire.

Séances du 13 août 1922

- Le conseil approuve le programme annuel d'entretien de la forêt communale qui s'élève à 415 Francs (plantations 150 Francs, achat de plants 85 Francs, éliminations des mauvaises herbes 100 Francs, entretien des limites et chemins 80 Francs).
- Le conseil ne donne pas suite à la demande de subvention de l'Association Générale d'Alsace-Lorraine à Paris.
- Le conseil ne donne pas suite à la demande de subvention de l'Union des femmes de France à Paris.

Séance du 29 janvier 1922

- Le conseil approuve la facture d'un montant de 64 Francs relative au dîner lors de l'adjudication de bois.
- Le conseil soutient les demandes d'Adolphe MURBACH et de Mathias GOCKER relatives à l'octroi de l'allocation journalière.

et aux femmes en couches. Sont élus l'adjoint Emile ZURCHER avec 8 voix au 1^{er} tour du scrutin et Mathias REBERT avec 8 voix au 2^e tour.

- Le conseil fixe l'allocation journalière aux femmes en couches à 1 Franc.
- Le conseil fixe l'allocation annuelle aux familles nombreuses à 72 Francs par enfant.
- Le conseil fixe le barème pour l'appréciation des ressources des personnes pouvant bénéficier de soutien. Doivent être aidés les familles dont les revenus sont inférieurs au barème suivant : père 6 Francs, mère 5 Francs et 2 Francs pour chaque enfant.
- Le conseil prolonge le contrat d'entretien du verrat communal de 3 ans avec Fritz HAAG (01/04/1922 – 31/12/1925) et fixe la participation annuelle de la commune à 400 Francs. HAAG est autorisé à percevoir un

- Le conseil refuse, après de longs débats, de subventionner le dispensaire anti-tuberculeux de Muntzenheim, au motif que les nécessiteux de la commune sont soignés gratuitement à Colmar par un médecin agréé, ce qui est plus avantageux.

Séance du 5 mars 1922

- Le conseil décide de ne pas donner suite à l'augmentation des salaires des employés communaux proposée par une circulaire du 23 janvier.
- Le conseil confirme ses délibérations des 3 et 31 juillet 1921 relatives aux cours d'adultes. Le conseil précise que leur fréquentation a été trop faible car la majeure partie des jeunes concernés fréquente différents établissements colmariens.
- Le conseil se réserve le droit de fixer le montant des dégâts sur les terrains communaux près de la gare

- Location de chasse :

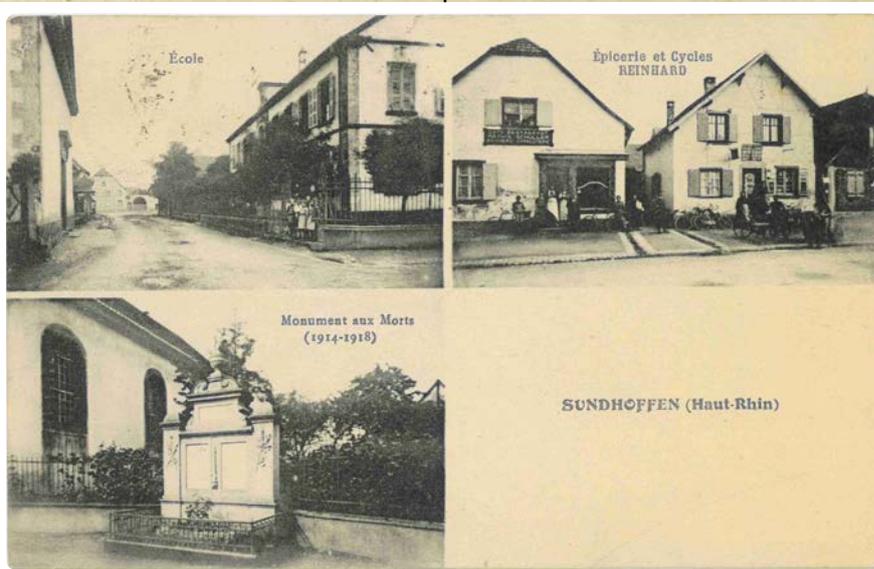
- 1) La chasse ne sera pas adjugée si la moitié des propriétaires représentant les deux tiers de la superficie s'y opposent, sauf si le droit de location est abandonné sans condition au profit de la commune.
- 2) Le contrat en cours sera résilié avec un préavis d'un an.

Séance du 2 avril 1922

- Le conseil reporte à plus tard la proposition de la sous-préfecture concernant l'ouverture d'une classe enfantine, car les frais afférents seraient trop importants.
- Le conseil accorde une indemnité de 100 Francs à Jacques BUHLER qui a remplacé l'appariteur au 1^{er} trimestre.

Séance du 23 avril 1922

- Le conseil élit les membres du bureau d'assistance aux familles nombreuses



eil Municipal de 1922

3) La location actuelle génère une recette de 7 221,45 Francs. En contrepartie la commune rembourse les dégâts de sangliers pour 2 311,86 Francs et la cotisation à la Caisse d'Assurance Agricole pour 4 572,15 Francs. L'excédent en faveur de la commune est de 337,44 Francs, soit l'équivalent de 3 centimes additionnels. Si la commune y renonçait, les propriétaires fonciers auraient une augmentation de 135 centimes additionnels (pour la cotisation à la CAAA) qui serait neutralisée par la diminution des dégâts de gibier.

4) Aucune commune ne sera tenue pour responsable des conséquences de la location ou non-location que cela entraînerait pour les communes voisines.

Séance du 11 novembre 1922

- Le Maire demande de voter les crédits nécessaires pour l'organisation de cours complémentaires des enseignants, frais de chauffage et d'éclairage, malgré le fait que seuls 2 garçons et 7 filles se soient inscrits. Mais au vu du montant du coût par élève, le conseil ne donne pas suite à la demande.

- Le conseil vote un premier crédit de 150 Francs pour les frais de procès concernant le litige lié à la récupération de l'indemnité pour la confiscation de la cloche.

- Le conseil fixe à 17 le nombre d'élèves dispensés du paiement de l'écolage. De l'établissement des listes, il résulte que 6 enfants seront concernés.

- Le montant de la saillie pour 1922 passe de 6 à 7 Francs.

- Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 1921 sans observations.

- Le conseil dresse le budget supplémentaire 1922 comme suit :

Recettes : 22 000,39 Francs

Dépenses : 9 341,75 Francs

Excédents : 12 658,64 Francs

- Le conseil accorde l'indemnité de chauffage versée aux instituteurs comme suit :

1) M. SCHNAEBELE : 150 Francs

2) Mlle SCHMIDT : 100 Francs

3) Mlle OSTWALD : 100 Francs

- Le conseil approuve le budget primitif 1923, équilibré en dépenses et en recettes à 35 265,33 Francs.

- Pour l'exercice 1923 le conseil vote 149 centimes additionnels.



SUNDHOFFEN à travers la presse

4 janvier 1922

Une surprise bienvenue en ces premiers jours de la nouvelle année : l'eau de l'Ill est enfin revenue après des mois de sécheresse. C'est là le résultat des grosses précipitations combinées à la fonte des neiges. Le niveau de la nappe dans les puits est également remonté. Nos agriculteurs espèrent que cette longue période de sécheresse est enfin terminée.

27 janvier 1922

Notre société de gymnastique « Liberté » a organisé dimanche dernier à la salle du restaurant Brockhoff son concert d'hiver, animé par l'ancienne musique. Un drame et une comédie (« d'Schlofera ») ont été interprétés, ainsi que les démonstrations gymniques. Le tout s'est terminé par un bal. Le dimanche 29 à 18h30 aura lieu une deuxième représentation.

3 février 1922

M. Othon BROCKHOFF a été nommé sous-lieutenant de notre corps des sapeurs-pompiers.

11 mars 1922

Dimanche soir la société de musique « Espérance » réitérera son concert d'hiver de dimanche dernier. Au programme : la pièce « Hans Mathis », des morceaux de musique et un bal.

13 mars 1922

Les conscrits de la classe 1922 organisent le lundi à 19h30 un bal au restaurant « A la Carpe ».

8 avril 1922

Notre concitoyen Mathias SALOMON vient d'être décoré de la Médaille militaire. Pendant la guerre 1870-1871 il était soldat d'un régiment de chasseurs à pied. Lors de la bataille de Beaumont il a été grièvement blessé. Son état de santé ne lui permit alors pas d'être transporté en Allemagne. Il échappa ainsi à la captivité et fut accueilli par un aristocrate

dans son château. Il y resta jusqu'à son rétablissement, bien après l'armistice.

Hier vers 3 heures du matin, les fermes et les jardins situés à l'extrémité de notre localité ont été la cible d'une bande de voleurs qui ne semblaient pas être des néophytes. Ils connaissaient bien les lieux de leur forfait. Ils ont emporté, dans la précipitation, du linge, des outils divers ainsi que des lapins. Leur action a été favorisée par une nuit orageuse.

10 avril 1922

Le sieur Emile THOMAS, gérant du restaurant du Neuland, a été placé en liquidation judiciaire.

18 avril 1922

La scierie F. MANTEL, installée près de notre gare, se développe de plus en plus. L'entreprise qui utilise au mieux l'énergie électrique est en mesure de répondre à la demande grâce à un important stock de bois divers.

26 avril 1922

Le 23 avril notre société de musique « Espérance » a connu un événement rare. En effet l'ancienne société de musique « Musik-Corps Sundhofen », fondée en 1873, remit à la nouvelle société de musique fondée en 1921, son drapeau bien conservé. Le vétéran EHRLACHER de l'ancienne société

remit au président ZURCHER, adjoint au maire, le drapeau. Après les discours la cérémonie se termina par un vibrant « Vive la France » et la Marseillaise. Puis il y eut un défilé à travers le village, composé des dames d'honneur et des vétérans du « Musik-Corps » ainsi que de ceux de l'« Espérance ».

6 mai 1922

La société de gymnastique « Liberté » fêtera le 7 mai le premier anniversaire de sa fondation. Les festivités démarrent le samedi soir par une retraite aux flambeaux. Le dimanche à 6 heures la section des clairons sonnera le réveil et à 8h30 débutera le concours de gymnastique. A 14 heures il y aura un défilé, suivi de prestations gymniques et musicales, ainsi que d'un bal.

11 mai 1922

Les cours du bois provenant de la forêt domaniale du Kastenwald se maintiennent à un taux élevé. Les fagots de charme et de chêne étaient proposés entre 60 et 115 Francs la centaine selon leur qualité. La corde de quartiers et de rondins de chênes se négociait entre 160 et 180 Francs. Les charbonnettes de charme entre 180 et 195 Francs la corde.



31 mai 1922

L'évacuation du dépôt de munitions situé près de la gare entre dans sa phase terminale. Elle est assurée par l'armée.

3 juin 1922

13 citoyens de notre commune ont été verbalisés pour avoir pêché dans l'Ill avec des filets pendant la période de fermeture.

Un filou se prénommant GROSS Charles s'est approprié le vélo du cultivateur L. E.

16 juin 1922

Avant-hier, une automobile, suite à une imprudence de son conducteur, a heurté près du village un tas de pierres et s'est renversée. Les occupants ont pu poursuivre leur route avec quelques écorchures.

10 juillet 1922

Les vanniers de passage ont eu un comportement plus que déplacé vis-à-vis de Mme H., suite à un quiproquo au sujet du chien « Bello ». Plainte a été déposée.

26 juillet 1922

Des voleurs ont récemment rendu visite au verger de notre chef de gare K. et ont emporté une grosse quantité de pommes. Ils ont été identifiés et peuvent s'attendre à une belle « récompense ».

12 août 1922

Le dimanche 13 août aura lieu à la mairie l'adjudication publique de la Kilbe.

19 août 1922

La Kilbe a été adjugée au prix de 1 550 Francs à la jeune société de Musique « Espérance ». Elle se déroulera le dimanche 27 et le lundi 28 août.

16 septembre 1922

Depuis quelques temps des travaux de rénovation du pont sur l'Ill sont en cours. Il a été construit à grands frais par la commune dans les années cinquante [erreur : quarante]. Depuis sa construction le pont a déjà connu plusieurs réparations qui duraient à chaque fois plusieurs semaines, causant ainsi de nombreux désagréments. Les Ponts et Chaussées, qui avaient repris l'ouvrage, avaient décidé de remplacer les madriers par du béton recouvert d'une



couche de ciment. Mais au fil du temps cette couche de ciment s'est délitée sous l'effet du gel et du dégel. La couche de ciment va donc être remplacée par un pavage qui sera achevé dans une dizaine de jours. Pendant les travaux un pont provisoire fait de vieilles traverses de chemin de fer a été installé à 100 m en aval du pont. Vu l'étroitesse de celui-ci plusieurs attelages ont déjà versé dans la rivière, sans trop de mal, mais offrant un bain à ses conducteurs.

La récolte des variétés de pommes de terre précoces est en cours. Le rendement est très satisfaisant. C'est ainsi qu'un cultivateur a récolté une pomme de terre pesant 1 150 grammes.

20 septembre 1922

Suite à une crue subite de l'Ill, les flots ont emporté hier le pont provisoire qui méritait bien son nom.

21 octobre 1922

Lors d'un chargement de pommes de terre dans des wagons à la gare un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est produit. Un chariot avec des grumes gênait le travail. L'appariteur Jean FUCHS donna un coup de mains pour déplacer le véhicule. Au cours de cette intervention sa main gauche a été écrasée, nécessitant une intervention chirurgicale.

25 octobre 1922

L'épicier FUCHS Henri était en train d'installer un piège à rats sur des épis de maïs suspendus à une hauteur de 3 m. De façon inexplicable il a fait une chute et il souffre d'une fracture du crâne.

30 novembre 1922

Il y a quelques jours le facteur KUPFERT d'Appenwihr a eu un accident pendant son service. Cet accident a été provoqué intentionnellement par un véhicule et a occasionné la fracture de trois côtes au facteur qui sera empêché pendant quelques temps d'assurer son service.

La société de musique « Espérance » a organisé ces jours-ci une soirée concert-théâtre. Les morceaux de musique alternaient avec les pièces de théâtre. La pièce « D'Brieder » dura deux heures et demie. Suivie de la farce « A verzweckti Hochzittsaffaire ». Les acteurs et les organisateurs ont été vivement applaudis. La soirée s'est achevée par un bal.



Chronique de l'école de Sundhoffen pour les années 1922-1923

Le 2 octobre 1922.

Début de l'année scolaire pour le cours préparatoire.

9 octobre 1922

Début de l'année scolaire pour les autres niveaux.

3 garçons et 12 filles ont été admis.

La répartition par classe est la suivante :

Classe I, cours moyen :

28 garçons et 13 filles soit 41 élèves

Classe II, cours élémentaire :

20 garçons et 15 filles soit 35 élèves

Classe III, cours préparatoire :

11 garçons et 19 filles soit 30 élèves



Mlle OSTWALD fait un stage à l'intérieur comme surveillante à l'école primaire supérieure des jeunes filles à St Céré. Elle est remplacée par Mme BLEYER-WALTNER comme institutrice titulaire provisoire.

6 décembre 1922

Conférence pédagogique à Andolsheim avec l'inspecteur M. DUCOURET sur le thème de l'enseignement de la géographie et de l'histoire locales.

24 décembre 1922 - 2 janvier 1923

Vacances de Noël.

25 décembre 1922

Fête de Noël à l'église.

24 mars 1923

Examen de sortie [de fin d'études] en présence de MM. HAAG maire, ISSLER pasteur et de Mlle SCHMIDT. Y ont participé : 7 garçons et 5 filles.

29 mars 1923 - 9 avril 1923

Vacances de Pâques.

25 avril 1923

Conférence pédagogique à l'école préparatoire à Colmar avec l'inspecteur M. PREVÔT sur le thème de l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie.

5 mai 1923

Révision [inspection] par M. l'inspecteur UENTZ :

- Classes I et II en allemand
- Classe III en religion

22 mai 1923

1 jour de vacances à Pentecôte.

13 juin 1923

Congé pour la « Journée Pasteur de l'hygiène scolaire » à Strasbourg.

22 juillet 1923 - 2 septembre 1923

Grandes vacances.

23 septembre 1923 - 8 octobre 1923

Vacances pour la récolte des pommes de terre.

29 septembre 1923

Fin de l'année scolaire.

Mme BLEYER est nommée à Ingersheim.

Mme OSTWALD de retour de stage, recommence le service.

IN MEMORIAM EDGARD EHRLACHER

(28/11/1937 – 18/11/2021)



Notre précédent Bulletin n° 49 était déjà sous presse lorsque nous parvint la triste nouvelle du décès subit de notre ancien collègue adjoint M. Edgard EHRLACHER.

Edgard était « un pur produit sundhovien » issu d'une longue lignée de cultivateurs.

Après l'école communale du village où il avait la réputation d'être un fort en calcul mental, Edgard se destina au métier de ses ancêtres. Paysan dans l'âme il fut le dernier à pratiquer au village l'élevage de vaches laitières, tout en proposant le lait à une clientèle fidèle. De nombreux écoliers néo-ruraux eurent d'ailleurs l'occasion de visiter avec leurs maîtres l'étable pour y découvrir de visu le cheptel.

Il avait accompli son service militaire à Berlin à la fin des années 1950, donc avant la construction du Mur. Il y était musicien au sein de la fanfare.



Dès son adolescence il était en effet devenu membre de la Société de Musique « Espérance » où il jouait de l'héli-con, puis du sousaphone.

Parallèlement il s'était aussi engagé au Corps des sapeurs-pompiers, et il était également un donneur de sang assidu avec plus de 140 dons !

C'est tout naturellement qu'il entra en 1971, à l'âge de 33 ans, au Conseil Municipal où il fut confortablement réélu à quatre reprises. En 1983, sous le mandat de Jean SICK, il fut élu 3^e adjoint, et de 1989 à 2001 il exerça les fonctions de 2^e adjoint, chargé des affaires rurales. De 1977 à 2001, il fut également président délégué de l'Association Foncière chargée des chemins ruraux.

Tout au long de ses engagements, Edgard est resté un homme simple, intègre et abordable, au service de ses concitoyens. Engagements qui furent d'ailleurs reconnus par l'attribution de plusieurs décorations et médailles d'honneur.

Jean-Marc SCHULLER



MAIRIE

1 rue de la Mairie - 68280 SUNDHOFFEN

Tél.: 03 89 71 40 45 - Fax : 03 89 71 58 81

Site internet : sundhoffen.fr

e-mail : mairie@sundhoffen.fr

Permanences de M. le Maire et des Adjointés :

Mardi et vendredi soir : de 19h à 20h et sur rendez-vous.

HORAIRES

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

Mercredi : de 8h à 12h et de 14h à 18h

Mardi et jeudi : de 8h à 12h

Vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Votre Mairie vous délivrera gratuitement

- Extraits d'acte de naissance, de mariage, de décès à **condition** qu'ils aient été enregistrés à Sundhoffen
- Livret de famille
- Carte d'électeur
- Légalisation de signature en sachant que le demandeur devra apposer sa signature en mairie, en présence d'un agent communal
- Permis de construire et certificat d'urbanisme

Votre Mairie vous délivrera contre paiement

- Photocopie **A4** :
 - noir et blanc : 0,15 € pièce
 - couleur : 0,30 € pièce
- Photocopie **A3** :
 - noir et blanc : 0,30 € pièce
 - couleur : 0,60 € pièce

Carte Nationale d'Identité / Passeport

Attention aux délais !

Ne remplissez plus le formulaire papier et gagnez du temps ! choisissez la **pré-demande en ligne** sur : <https://ants.gouv.fr/> rubrique « mon espace ».

Dans le cas où la demande nécessite le droit de timbre, l'achat d'un timbre fiscal dématérialisé sur : <https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixSeries.jsp> est nécessaire pour finaliser la pré-demande en ligne.

Les formulaires peuvent toujours être récupérés chez nous en mairie. Il vous sera possible de déposer votre dossier à la mairie d'Andolsheim (sur RV) ou de Colmar (sur RV).

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

L'inscription sur les listes électorales ne se fait jamais de manière automatique.

La demande est à déposer en mairie ou à effectuer en ligne sur le site du service-public.fr. Elle devra être complétée à l'aide d'une copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, etc...) et d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.

Sont concernés par cette démarche :

- les citoyens français récemment installés dans notre commune,
- les ressortissants d'un pays de l'Union européenne qui pourront participer aux élections européennes et municipales,
- les électeurs déjà inscrits sur nos listes électorales mais ayant changé d'adresse à l'intérieur de la commune.

Nouveaux arrivants

Pensez à vous inscrire en mairie !

Cette formalité facilitera vos démarches ultérieures (ex. : inscription sur la liste électorale). Dix minutes suffisent : présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité (carte d'identité, livret de famille) et un justificatif de domicile (bail, facture).

Plan d'alerte et d'urgence - Plan canicule

Dans le cadre d'un dispositif préventif de veille et d'alerte permettant d'atteindre les personnes isolées les plus fragiles, l'État a confié aux Maires la charge de recenser les personnes âgées de 65 ans et plus, de plus de 60 ans inaptes au travail et les personnes adultes handicapées, résidant à leur domicile, qui souhaitent s'inscrire sur le registre (confidentiel). Un questionnaire confidentiel est disponible sur simple demande en mairie.

Le secrétariat de mairie reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.



Inscription en ligne pour les maisons de retraite.

Afin de faciliter les inscriptions en maison de retraite, depuis un peu plus d'un an, les Alsaciens ont accès au site internet Via Trajectoire:

<https://trajectoire.sante-ra.fr>

Ce service en ligne gratuit, confidentiel et sécurisé, aide la personne âgée et ses proches à trouver et à s'inscrire dans une maison de retraite qui répond à leurs besoins. Il offre un gain de temps considérable car un dossier d'admission peut ainsi être envoyé en un seul clic à toutes les maisons de retraite alsaciennes qui sont connectées à Via Trajectoire.



**Colmar
Agglomération
(CA)**

Plusieurs avantages s'offrent aux résidents de CA :

Base Nautique de Colmar :

Un tarif préférentiel est appliqué aux administrés pour accéder à la Base Nautique de Colmar. Pour tout renseignement : www.agglo-colmar.fr

L'achat de billet peut se faire en ligne :

loisirs-nautiques-colmar.elisath.fr ou directement à la caisse de la base nautique. (Merci de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.)

Animations été :

Un grand choix d'animations été (activités sportives et culturelles) est proposé aux enfants âgés de 5 à 18 ans par Colmar Agglomération à un tarif préférentiel.

Info Énergie :

Vous avez un projet de construction, de maîtrise de l'énergie dans le bâtiment, d'isolation, de chauffage ou d'énergies renouvelables, contacter l'Espace Info Energie de Colmar Agglomération (E.I.E.)

- au n° vert **0800 74 68 68**
- ou par mail à espaceinfoenergie@agglo-colmar.fr



Composteur de jardin

En plus de la collecte bio, Colmar Agglomération met à la disposition des usagers un composteur de jardin. Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la famille et du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres

besoins de jardinage. Il diminue la quantité de déchets à éliminer. Ce composteur, d'une capacité de 400 litres, est disponible pour une participation de 10 € l'unité. Il est fourni avec un bio-seau ainsi qu'un guide du compostage avec toutes les explications techniques. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le **Service des déchets au 03 89 24 66 99.**

Sacs Bio-déchets

Des rouleaux de sacs bio-déchets destinés à la poubelle brune peuvent être récupérés en mairie durant les horaires d'ouverture.



Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française, garçon et fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. **Le recensement** citoyen est, en effet, **une démarche obligatoire et indispensable** pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat). De plus, **le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.**

Les Français non recensés dans les délais légaux pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement. Il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.



► Lutte contre le bruit



L'utilisation d'engins, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, engins de chantier, etc... est interdite à moins de 100 m des habitations :

- les jours ouvrables avant 7h et après 20h,
- les samedis avant 8h et après 19h,
- les dimanches et jours fériés avant 9h et après 12h.

► Avaloir pas synonyme de dépotoir



Dans les rues de notre commune, les avaloirs sont destinés à recueillir les eaux de pluie qui vont directement dans la nappe phréatique. N'étant pas reliés au réseau

d'eaux usées, les avaloirs ne sont donc pas conçus pour recevoir des déchets (peinture, ciment, produits chimiques, huiles, feuilles mortes, hydrocarbures et graisses, de quelque nature que ce soit ainsi que le contenu des fosses septiques, etc...).

► Entretien des trottoirs et des caniveaux



Les riverains (propriétaires ou locataires) sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Il est également interdit de stocker gravier et terre sur les trottoirs ou de jeter les balayures sur la voie publique ou dans les avaloirs d'eaux pluviales,

ce qui contribue à obstruer les avaloirs qui en cas de fortes pluies ne peuvent alors plus remplir leur rôle.

► Déneigement des trottoirs et accès aux boîtes aux lettres !



Pour la sécurité de tous, les habitants de la commune sont invités à déneiger leur trottoir lors des intempéries hivernales. Il est également important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres

pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles. La distribution est assurée 6 jours sur 7, et durant les intempéries hivernales, ce qui rend leur tâche difficile lorsque les accès aux boîtes aux lettres ne sont pas dégagés.

Enfin, pour éviter tout risque en cas de verglas, il est conseillé de répandre sur le trottoir des cendres, du sable, du gravier, de la sciure de bois ou du sel.

Si le déneigement des routes est à la charge de la commune, le déblayement des trottoirs incombe aux habitants propriétaires ou locataires.

► Appels aux dons !



En vue de l'hiver qui approche, des collectes s'organisent au profit des animaux de la SPA de COLMAR. Pour les soutenir et leur apporter un peu de chaleur, il vous est possible de donner des couvertures chaudes, plaids, couettes, draps, serviettes, draps de bain, vieux vêtements, etc.

Les animaux ont besoin de votre soutien toute l'année ! Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie.

► Sensibilisations ! Chiens et chats



Nous vous rappelons que lors de promenades, les chiens doivent être tenus en laisse. Chaque propriétaire doit être maître de son chien en toute circonstance, sous peine de sanction.

De plus, la stérilisation et la castration des chats sont indispensables et importantes. Le but de cette démarche est d'éviter la prolifération de chatons, de chats et donc d'abandons qui ne cessent d'augmenter tous les ans.

Les animaux ne sont pas des objets ou marchandises mais des êtres vivants sensibles et intelligents que l'on ne jette, n'abandonne !

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la commune fait partie de la Communauté d'Agglomération. L'activité fourrière animale est déclarée de compétence communautaire pour l'ensemble des communes membres de Colmar Agglomération. Tous les chiens ou chats trouvés errants, abandonnés ou en état de divagation seront mis en fourrière.

► Plantation et taille des arbres et des arbustes



Les plantations sont autorisées :

- à au moins 50 cm de la limite de propriété pour les arbres et les arbustes ne dépassant pas 2 mètres de hauteur,
- à au moins 2 mètres de la limite de propriété pour les arbres et arbustes dépassant 2 mètres de hauteur.

Les propriétaires sont tenus de tailler régulièrement les arbres et arbustes plantés en limite de propriété de telle façon qu'ils n'empiètent pas sur le domaine public, ni sur le domaine privé d'un voisin.

► Dépôt sauvage d'immondices



3 emplacements de conteneurs enterrés existent sur la commune : rue des Stades, rue du Neuland et rue des Peupliers.

La mauvaise utilisation des conteneurs occasionne des nuisances visuelles, olfactives et des impacts sur la salubrité publique. De plus, le fait de bourrer le conteneur

déjà plein peut détériorer ce dernier.

Le dépôt sauvage est passible de poursuites et d'une amende allant de **35 à 68 €**. Par ailleurs, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer un tarif forfaitaire pour la prise en charge des dépôts sauvages par le service technique de la commune lorsque le contrevenant est identifié :

- **100 €** pour un volume inférieur à 100 litres ;
- **250 €** pour un volume supérieur à 100 litres ;
- Un tarif au coût réel pour les dépôts dont les frais d'élimination sont supérieurs à 250 €.

Partageons le plaisir d'habiter dans une commune propre. Nous pouvons y contribuer tous ensemble si nous faisons des gestes citoyens vis à vis de nos déchets. Un petit effort pour un grand pas.



Ordures ménagères et bio déchets

Jours de ramassages :

- **Mercredi** matin : Poubelle **bio-déchets**
- **Samedi** matin : **Ordures ménagères**

Il est conseillé de sortir la poubelle la veille au soir !

Les rouleaux de sacs bio déchets peuvent être récupérés en mairie pendant les horaires d'ouverture.

Poubelle, composteur, problème de collecte des ordures ménagères

Pour tout renseignement (commande, échange, remplacement, retrait des récipients, collecte non assurée, etc...), veuillez contacter le Service de la Gestion des Déchets aux

Ateliers Municipaux

Avenue de la Foire-aux-Vins à Colmar

Tél. 03 89 24 66 99

e-mail : contact.dechet@agglo-colmar.fr

Collecte de verre et papier

Les conteneurs sont disposés près du parking du Centre Socio-Culturel, rue des Stades, rue du Neuland et rue des Peupliers. Les bouteilles plastique sans leur bouchon (eau, jus de fruits, lait, soupe, vinaigre, soda, lessive liquide, adoucissant) et tous vos emballages en aluminium et en acier sont collectés dans les bacs de vieux papiers (tri sélectif « bleu »).

Les bouteilles plastique d'huile ménagère ou moteur ne sont pas collectées.

Déchetteries

Tous les autres déchets sont à déposer aux déchetteries intercommunales situées rue du Ladhof à Colmar et près du Pont des Américains à Horbourg-Wihr.

Pour les particuliers, ces centres acceptent gratuitement, tous les déchets autres que les ordures ménagères amenés par voiture ou petite remorque (camions et utilitaires non payants), à savoir les déchets, encombrants, végétaux, les gravats en petite quantité, les huiles, les batteries, les peintures, etc.

Horaires d'ouverture selon tableau en page 27.

Les jours fériés, veuillez consulter la presse locale afin de connaître les éventuels changements d'horaires.

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III (SIEPI)

Eau potable et assainissement

Urgence-Dépannage 24h/24

Tél. 03 89 49 45 15

Fax 03 89 49 90 62

1, Route de Herrlisheim à Niederhergheim

Président : M. Jean-Marc SCHULLER

ENEDIS / G.R.D.F.

Les coordonnées se trouvent sur la dernière facture en votre possession.

Urgence-Dépannage électricité : 0 972 675 068

Urgences gaz naturel : 0 800 47 33 33

Raccordement gaz naturel : 09 69 36 35 34

Raccordement électricité : 0 970 831 970

CABLAGE (TV/Internet) VIALIS

Tél. 03 89 24 60 40

Hot Line TV par câble, Internet et Téléphonie :

09 73 01 02 03

www.vialis.tm.fr - 10, rue des Bonnes Gens à Colmar

Éclairage public

Mairie de SUNDHOFFEN

Tél. 03 89 71 40 45

e-mail : mairie@sundhoffen.fr

Tout problème d'éclairage public est à signaler au secrétariat de mairie.

Gendarmerie

Tél. 17

Sapeurs-Pompiers

Tél. 18 ou

Tél. 112 (n° d'urgence européen même portable verrouillé)

Depuis la départementalisation des sapeurs-pompiers, il faut obligatoirement composer le 18, pour toute intervention y compris pour les nids de guêpes

Le déclencheur de la sirène est installé à l'église directement à gauche de la porte d'entrée. Après sa mise en route, il conviendra de se rendre immédiatement au Centre de Première Intervention, 1 rue de la Gare, afin de renseigner les sapeurs-pompiers.

Défibrillateurs

Deux appareils sont installés dans la commune : l'un devant le portail d'entrée de la Maison des Associations, rue de la Mairie, l'autre dans le hall d'entrée au Centre Socio-Culturel, situé rue des Stades. L'appareil est conçu pour vous guider lors de son utilisation.

Brigade Verte

La Brigade Verte intervient :

- de 8h à 23h (mai à août)
- de 8h à 22h (septembre à octobre)
- de 8h à 21h (novembre à février)

Pour toute demande d'intervention contacter le secrétariat de mairie au 03 89 71 40 45 durant les horaires d'ouverture.

Contactez le secrétariat de la Brigade Verte uniquement les jours fériés :

Tél. 03 89 74 84 04

Fax 03 89 74 73 27

e-mail : contact@brigade-verte.fr

92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Sultz

Crédit Mutuel Ill et Hardt - Sundhoffen

Tél. 03 89 20 45 61

Fax 03 89 86 23 99

e-mail : 03211@creditmutuel.fr

4, rue de la Liberté à Sundhoffen

⊕ Horaires d'ouverture et de rendez-vous :

	Matin	Après-midi
Mardi :	9h à 12h	sur RV
Mercredi :	sur RV	sur RV
Jeudi :	sur RV	sur RV
Vendredi :	sur RV	14h à 18h
Samedi :	9h à 12h	Fermé

Relais de poste

Chez Jacky, Epicerie STOCKY

1, rue Meierhof à Sundhoffen

Tél. 03 89 71 40 50

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 6h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Le samedi : de 6h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Le départ du courrier est fixé :

- Grand'Rue et Rue de la Liberté du lundi au samedi à 9h
- Relais-poste à 15h

Dentistes

Dr Jean WEBER, Dr Sandrine BRONNER et Dr Chloé LEMERLE

Tél. 03 89 71 51 11

30a, Grand'Rue à Sundhoffen

Site : <https://dentistes-bronner-et-weber.fr/>

☎ Consultations :

	Matin	Après-midi
Lundi	: 7h à 20h en continu	
Mardi	: 8h10 à 17h en continu	
Mercredi	: 8h10 à 12h	13h à 18h30
Jeudi	: 8h10 à 12h	14h à 18h30
Vendredi	: 8h10 à 12h	14h à 18h30
Samedi	: 8h10 à 12h	

☎ Accueil téléphonique :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi	: 9h à 12h	14h30 à 17h30
Mardi	: 9h à 12h	14h à 16h
Samedi	: Fermé	

☎ Prise de RV : Possibilité via le site internet.

Pour les urgences pendant les jours fériés composer le 15.

Cabinet de kinésithérapie

M^{me} Sandrine DEIMER-VONTHRON

M^{me} Montana DOUCHET

M^{me} Pauline MADORE

M^{me} Flora JOST

M^{me} Sophie STREITMATTER (D.I.V. Kinésithérapie pédiatrique)

Tél. 09 83 24 33 65 – 06 50 41 72 95

39, rue Marie Gocker à Sundhoffen

☎ Consultations :

Lundi au jeudi : de 8h15 à 12h et de 13h à 19h30

Vendredi : de 8h15 à 12h et de 13h à 17h

Cabinet d'orthophonie

M^{me} Jennifer PRÉCHEUR-HECHINGER

M^{me} Laurine HIRSINGER

M^{me} Adeline SCHIELE

M^{me} Marine BARATAY

M^{me} Aline HASSEL

41, rue Marie Gocker à Sundhoffen

☎ Consultations **sur rendez-vous**.

Prise de RV sur : perfactive.fr

Orthoptiste

M^{me} Camille GOEPFERT

Tél. 07 66 12 56 99

e-mail : cg.orthoptie@gmail.com

41, rue Marie Gocker à Sundhoffen

☎ Consultations **sur rendez-vous**

Mardi après-midi

Mercredi jusqu'à 19h30

Ergothérapeute D.E. en pédiatrie

M^{me} Marie GAURE

Tél. 07 87 13 20 66

41, rue Marie Gocker à Sundhoffen

☎ Consultations **sur rendez-vous**

Mercredi en journée et samedi matin

Diététicienne Nutritionniste

M^{me} Camille FORGES

Tél. 06 19 75 66 82

41, rue Marie Gocker à Sundhoffen

☎ Consultations **sur rendez-vous**

Lundi, mardi, jeudi et samedi : de 8h à 20h

Centre pluridisciplinaire

43, rue Marie Gocker à Sundhoffen

Podologue

M. Simon CORVISIER

Tél. 06 42 98 11 33

☎ Consultations **sur rendez-vous** (ou Doctolib)

Lundi au vendredi : de 8h à 20h

Ostéopathe

M. Jordan MARTIN

Tél. 06 75 92 81 94

☎ Consultations **sur rendez-vous** (ou Doctolib)

Lundi au vendredi : de 8h à 20h

Sage-femme

M^{lle} Solenne HESSE

Diplôme universitaire en gynécologie

Tél. 06 26 25 23 64

☎ Consultations **sur rendez-vous** (ou Doctolib)

Lundi au vendredi : de 8h à 20h

Pharmacie du NEULAND

M^{me} Nathalie PETITDEMANGE

Tél. 03 89 71 53 53

8, rue du Neuland à Sundhoffen

☎ **Lundi au Vendredi :**

de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h30

Samedi : de 8h30 à 12h30

Pour connaître la pharmacie de garde :

Tél. 3237

Sites internet : www.resogardes.com

<https://pharmaciaduneuland.com>

Médecins Généralistes

Cabinet Médical de Sundhoffen

Dr Charlyne GOUIN et Dr Wilfrid DANNER

Tél. 03 89 71 44 33

8a, rue du Neuland à Sundhoffen

☎ Consultations **sur rendez-vous**

La prise de RV se fait :

- sur : www.maiia.com

- **auprès du secrétariat OUVERT** les :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

de 8h à 12h de 14h à 17h45

- Mercredi **uniquement le matin :**

de 8h à 12h

Groupement Infirmier du Neuland

M^{me} Anne SCHILLINGER, M^{me} Anne SPENLÉ, M^{me} Sandra WEISS,

M^{me} Virginie WILHELM et M^{me} Annelies BOEKEN.

Tél. 03 89 41 74 54

Soins au cabinet sur rendez-vous 7j/7 :

À Sundhoffen, 8a, rue du Neuland

À Horbourg-Wihr, 53a, Grand'Rue

Soins à domicile sur rendez-vous 7j/7

Collectivité Européenne d'Alsace

Espace Solidarité Sénior

Mairie

44, Grand'Rue à Horbourg-Wihr

Tél. 03 89 21 74 94

e-mail : gerontohorbourg@alsace.eu

L'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le lundi et jeudi après-midi.

M^{me} Marie-Paule HERTRICH, Conseillère en Économie Sociale et Familiale, reçoit **sur rendez-vous le jeudi de 9h à 12h.**

Les journaux locaux

Correspondant :

DNA/L'ALSACE : M. Claude EHLRACHER
5, rue de la Liberté à Sundhoffen
Tél. 03 89 71 41 49
e-mail : claudeehrlacher@gmail.com

Assistante Sociale : Valérie NICOLE

Espace Solidarité de la Couronne Colmarienne

5, rue Messimy à Colmar
Tél. 03 89 30 67 40
e-mail : escourcolmsternarie@alsace.eu

Une secrétaire vous donnera un rendez-vous avec une assistante sociale dans les meilleurs délais. Notre équipe (assistantes sociales, conseillère en économie sociale et familiale, éducateur, puéricultrice, sage-femme) sera à votre disposition pour un éventuel accompagnement.

Horaires d'ouverture :

- le lundi de 13h30 à 17h
- du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Caisse Assurance Retraite et Santé Au Travail (CARSAT Alsace-Moselle)

36, rue du Doubs à Strasbourg
Serveur téléphonique vocal « Allo retraite » au **39 60** (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h à 17h pour obtenir des informations d'ordre général sur la retraite, le suivi de votre dossier, la date et le montant de vos trois derniers paiements, le montant de votre retraite à déclarer aux impôts en période de déclaration fiscale.

Site : www.lassuranceretraite.fr

Guichet unique : France SERVICES

Mairie de Neuf-Brisach

4 rue de l'Hôtel de Ville – Neuf-Brisach
Tél. 03 67 04 00 12
e-mail : franceservices@neuf-brisach.fr
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

Mairie de Muntzenheim

12, rue de Colmar – Muntzenheim
Tél. 03 89 49 16 03
e-mail : muntzenheim@france-services.gouv.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h

INFOBEST Vogelgrun/Breisach

Infobest propose régulièrement des permanences des conseillers des caisses d'assurance maladie allemande et française. Une inscription préalable est indispensable. Il convient de prendre rendez-vous par téléphone, courriel ou directement sur place :

INFOBEST Vogelgrun/Breisach

Île du Rhin – Vogelgrun
Tél. 03 89 72 04 63
Site : www.infobest.eu

Réseau APA (APALIB et APAMAD) devient AMAELLES

Plaine du Rhin

Aide et Accompagnement à domicile liés à une perte d'autonomie

Aide à la vie quotidienne, livraison de repas, soins infirmiers à domicile, protection juridique des majeurs, aide administrative, visite à domicile, téléassistance, garde de nuit (FANAL).

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
Tél. 03 89 32 78 78
197, avenue d'Alsace à COLMAR

Fami Emploi 68 (service de l'association APALIB)

Employer un salarié à domicile pour le ménage, le repassage, la garde d'enfant, les petits travaux, ..., par le biais du CESU c'est bien et faire appel à un service mandataire c'est encore mieux.

Le service « mandataire » de Fami Emploi 68 vous rassure et vous accompagne dans la gestion de diverses tâches administratives (rédaction du contrat de travail, gestion des fiches de paie, déclaration des charges sociales...), vous assure le respect de la réglementation sociale et vous évite les litiges.

Pour plus d'informations :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
Tél. 03 89 32 78 68

Siège social :

75, allée Gluck BP 2147 à Mulhouse
Tél. 03 89 32 78 78 – www.reseau-apa.fr

ALMA Alsace

(Allo Maltraitance Personnes Agées et/ou Handicapées)

La maltraitance, la violence, qu'elle soit psychologique ou physique, vient le plus souvent, quand les « mots » ne peuvent être dits. L'antenne régionale ALMA propose une écoute anonyme pour trouver de l'aide en toute confidentialité.

Si vous êtes confronté(e) ou témoin d'une situation contacter :

- le 03 89 43 40 80 80 les mardis de 17h à 19h et les vendredis de 9h à 12h.
- le 3977 en dehors des horaires

France ALZHEIMER Haut-Rhin

Formation des aidants, groupes de paroles, cafés-mémoires, haltes-relais, pauses détente, virades de l'amitié, sortie familiale et fête de Noël, écoute...

57, Boulevard de la Marne à Mulhouse
Tél. 03 89 42 79 36

En cas d'urgence : 07 71 04 94 26
e-mail : francealzheimier68@orange.fr
site : www.francealzheimier.org

École des Parents et des Éducateurs du Haut-Rhin

Maison des Associations

68, route d'Ingersheim à Colmar
L'Association écoute, informe les couples et les familles confrontés à des problèmes économiques, professionnels, difficulté éducative, de couple, conflit, suite à une séparation, syndrome dépressif, deuil difficile...

Inter Service parents : 03 89 24 25 00

Espace Écoute Jeunes : 03 89 41 41 14

e-mail : epe.68@wanadoo.fr

Maison des Adolescents du Haut-Rhin 68 (MDA 68)

La Maison des Adolescents est destinée aux jeunes de 12 à 25 ans, aux familles et aux professionnels. Elle a pour mission d'apporter des réponses de santé globale (somatiques, psychiques, sociales, scolaires, éducatives, et relationnelles), accès aux droits. C'est un lieu d'accueil, d'écoute, de prise en charge, d'information et de soins.

MDA 68

15, avenue de Paris à Colmar
Tél. 03 89 32 01 15
Site : www.maisondesados.haut-rhin.fr

Association Couples et Familles du Haut-Rhin

L'Association accompagne des personnes et des couples vivant des situations relationnelles difficiles ou conflictuelles, dans leur vie quotidienne.

M^{me} RECK, conseillère conjugale et familiale vous accueille pour les entretiens individuels ou de couple.

Tél. 06 18 21 44 84 (info et rendez-vous)
Mairie, 35, rue Principale à Wolfgantzen

Paroles de familles - Aidants Familiaux

Vous vous occupez d'un proche dépendant ?
Il existe un site internet conçu pour vous, aidants familiaux :
www.aidants68.fr ou par téléphone au 03 89 30 07 50.

Maison des Associations Familiales et des Familles de l'UDAF 68
7, rue de l'Abbé Lemire (Bât A, RDC) à Colmar

La Poste : "Veiller sur mes parents"

La Poste offre un service payant : le facteur passe prendre des nouvelles de vos parents et vous tient informé.
Pour tout renseignement :
Tél. 0 800 000 011

Maison de la Justice et du Droit de Colmar

Une nouvelle activité d'écrivain public s'est créée depuis le 25 octobre 2011 au sein de la MJD. Elle aide à la rédaction de documents, courriers, requêtes et autres formalités.
Les permanences ont lieu une fois par mois le mardi sur rendez-vous.

Maison de la Justice de Colmar (MJD)
11a, avenue de Rome à Colmar
Tél. 03 89 80 11 67

Violences conjugales

Vous êtes ou avez été victime de **violences conjugales** ?
Vous craignez ou subissez des **représailles** depuis votre séparation, vous êtes en situation de **danger** ?

Contactez l'association ACCORD 68 :
12, rue des Chênes à Mulhouse
Tél. 03 89 56 28 88
Site : www.accord68.org

Les Paroisses

Paroisse Protestante :
Pasteur Fabien ANDRÉ
11, rue des Messieurs à Andolsheim
Tél. 09 77 31 74 98
e-mail : fabien.andre@uepal.fr

Paroisse Catholique :
Curé Jean WROBEL
10a, rue Saint Jacques à Heiteren
Tél. 03 89 72 51 52
Les inscriptions pour la Première Communion et la Profession de Foi doivent se faire au courant du mois de septembre.

Écoles de Sundhoffen

École élémentaire :
☺ Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
de 8h20 à 11h50 et de 13h50 à 16h20
Directrice : M^{me} Isabelle GRINGER
Tél. 03 89 71 44 45

École maternelle :
☺ Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
de 8h15 à 11h45 et de 13h45 à 16h15
Directrice : M^{me} Katia SCHWENTZEL
Tél. 03 89 71 46 46
e-mail : ce.0681065n@ac-strasbourg.fr

Cantine - Accueil périscolaire

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
- accueil du matin de 7h30 à 8h05
- cantine à l'école primaire de 11h45 à 13h35
- accueil du soir de 16h15 à 18h30

Pour les inscriptions, adressez-vous à l'Association des Parents d'Élèves des Écoles de Sundhoffen (APEES),
Présidente : M^{me} Marie LABEAUNE
6, rue de l'Église à Sundhoffen
Tél. 03 89 72 89 43

Horaires des DECHETTERIES de Colmar Agglomération (CA)

Pensez à emporter votre carte d'accès aux déchetteries !

HORAIRES D'ÉTÉ - du 1 ^{er} avril au 30 septembre							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
LADHOF	9h à 19h en continu	9h à 19h en continu	9h à 19h en continu	9h à 19h en continu	9h à 19h en continu	8h à 18h en continu	9h à 12h30
EUROPE	9h à 19h en continu	9h à 19h en continu	9h à 19h en continu	9h à 19h en continu	9h à 19h en continu	8h à 18h en continu	9h à 12h30
ILL	8h à 12h et 14h à 18h	FERMÉE	8h à 12h et 14h à 18h	FERMÉE			
HORAIRES D'HIVER - du 1 ^{er} octobre au 31 mars							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
LADHOF	9h à 18h en continu	9h à 18h en continu	9h à 18h en continu	9h à 18h en continu	9h à 18h en continu	8h à 17h en continu	9h à 12h30
EUROPE	9h à 18h en continu	9h à 18h en continu	9h à 18h en continu	9h à 18h en continu	9h à 18h en continu	8h à 17h en continu	9h à 12h30
ILL	8h à 12h et 14h à 17h	FERMÉE	8h à 12h et 14h à 17h	FERMÉE			

Numéros de
téléphone utiles



Service Gestion des Déchets : **03 89 23 66 99**
Déchetterie Ladhof : **03 89 23 65 30**

Déchetterie Europe : **03 89 27 50 93**
Déchetterie de L'ill : **06 75 76 25 53**



Vous avez sûrement déjà entendu parler de « Chorale Sainte Cécile ». Pourquoi : Sainte Cécile est une des saintes les plus célébrées de la religion chrétienne. Elle aurait vécu à Rome issue d'une noble famille aux premiers temps du Christianisme. Elle est la patronne de la musique sacrée, des musiciens, des poètes. C'est naturellement sous ses auspices que se placent beaucoup de confréries musicales, chorales, sociétés de musique.

Cécile a inspiré bon nombre de peintres : Raphaël, Poussin et Moreau. De compositeurs : Charpentier, Purcell, Haendel, Haydn, Liszt et Gounod qui lui a composé une messe. Des sculpteurs ; le poète Mallarmé dans un délicat poème intitulé « Sainte ». Fervente chrétienne Cécile a consacré toute sa courte vie à chanter les louanges de Dieu.

« Sainte Cécile est fêtée le 22 novembre ».

A Sundhoffen, nous avons une chorale Sainte Cécile qui anime les messes, elle est présente pour les mariages, les enterrements, les fêtes ponctuelles : Noël, Pâques, Fête patronale Saint Joseph et toutes les autres grandes fêtes religieuses.

Si vous avez envie de faire notre connaissance pour éventuellement renforcer les rangs de la chorale (qui rétrécissent) l'entrée est gratuite et pas de cotisation à payer. Vous serez accueilli à bras ouverts.

Pour la chorale, Marie-Claire ROSÉ





Chers habitants de Sundhoffen, je suis Fabien André, le nouveau pasteur de votre paroisse protestante.

Depuis le 1^{er} septembre, je suis également présent dans les paroisses d'Andolsheim, d'Algolsheim, Neuf-Brisach et Wolfgantzen.

J'ai été envoyé en mission le dimanche 18 septembre 2022, à l'église de Sundhoffen.

Né à Nîmes, dans le Gard, j'ai grandi dans la tradition catholique. J'ai fait des études de sociologie, et ensuite j'ai travaillé dans la gendarmerie pendant cinq ans.

Arrivé à Strasbourg en 2008, au contact d'autres chrétiens dans le milieu étudiant, j'ai débuté des études de théologie protestante à l'université de Strasbourg et j'ai ensuite suivi les étapes de la formation de pasteur dans l'UEPAL.

Après un stage dans la vallée de Munster, à Gunsbach, j'ai été nommé dans la vallée de la Bruche, à Neuviller la Roche et Wildersbach ainsi qu'au Musée Oberlin. J'ai été ensuite ordonné à Strasbourg le 18 octobre 2020.

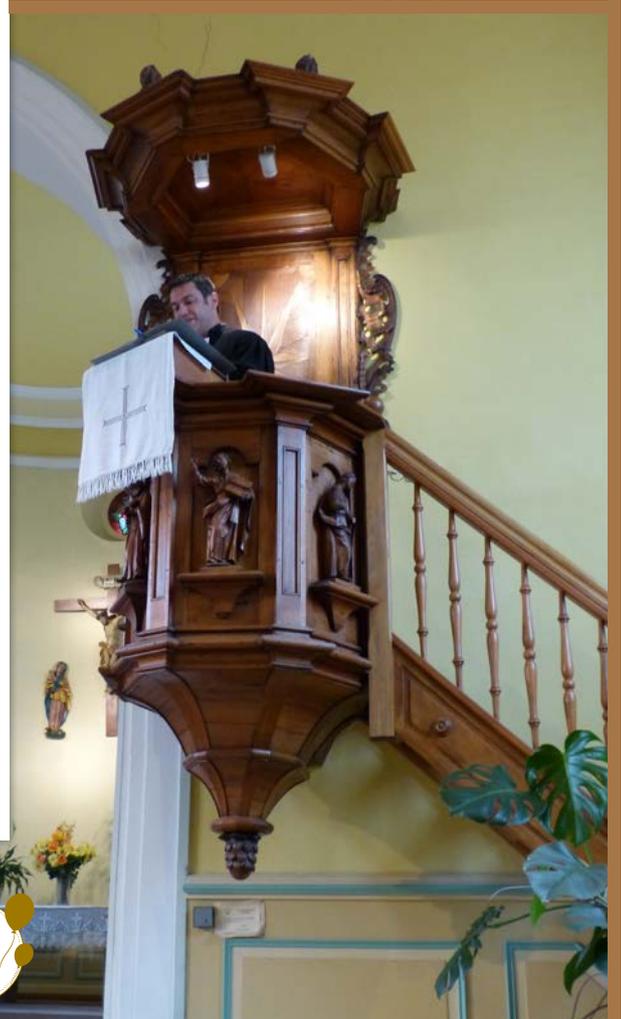
Depuis septembre, j'ai la joie d'habiter au presbytère d'Andolsheim, au 11 rue des Messieurs, et espère servir au mieux le Christ dans tous les villages dont j'ai la responsabilité.

Vous pouvez me contacter :

- par téléphone au 09 77 31 74 98
- par mail en écrivant à fabien.andre@uepal.fr

J'assure aussi certains dimanches des cultes à Sundhoffen et Appenwihr. Le planning des cultes est disponible dans notre revue paroissiale Semailles.

Là encore, si vous ne le recevez pas, contactez-moi.



30^E ANNIVERSAIRE DE LA ROSELIÈRE

Dès 1983, le conseil municipal de Kunheim avait exprimé le besoin d'une maison de retraite de proximité, mais il était conscient que ce type d'équipement n'était pas à l'échelle d'une seule commune. L'idée a mûri jusqu'en 1989 où le Dr Claude DEROUSSANT, adjoint au Maire, avait repris le projet en charge. Je voudrais souligner une nouvelle fois que sans la détermination de Claude DEROUSSANT, la Roselière ne serait peut-être pas née à Kunheim.

Les premières admissions à la Roselière ont eu lieu le **3 janvier 1993**. Trois mois plus tard, 39 lits sur 60 étaient occupés. En juillet 1993, l'établissement affichait « Complet » et les gestionnaires devaient trouver des solutions pour accueillir davantage de résidents afin de mieux satisfaire les besoins locaux.



Pour créer cet EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), il fallait réunir des partenaires motivés. Raymond GANTZ, Maire de Kunheim et président du SIVOM HARDT-NORD avec le soutien actif de Jean STEIB, Conseiller Général ainsi que de Constant GOERG, alors Président de l'Association des Maires du Canton, a pu convaincre les Maires de ce canton d'entrer dans un partenariat original avec la Commune de Kunheim et le SIVOM HARDT-NORD. Ainsi fut créé le **SYMAPAK** le 17 mai 1990 (**SY**ndicat **M**ixte pour l'**A**ccueil de **P**ersonnes **Â**gées à **K**unheim) et l'aventure commença avec 0 Franc de trésorerie. Les partenaires se sont engagés à garantir les emprunts au prorata du nombre de lits souscrits et à verser 6 000 Francs / an (= 915 € / an) et par lit dès 1990, puis jusqu'au remboursement des annuités d'emprunts contractés.

Ainsi le SYMAPAK, avec une première recette de 390 000 Francs (65 parts), a pu lancer les études, réaliser des emprunts, percevoir des subventions et des avances pour réaliser les travaux. Une association de gestion, l'AGIMAPAK, fut créée et la Roselière a pu accueillir les premiers résidents le 3 janvier 1993. En 2003, la capacité d'accueil a été augmentée par la création de 6 chambres au 3^e étage de l'aile centrale. L'organisation d'un accueil de jour date de la même époque.

Le 26 juillet 2010, nous avons inauguré l'extension Sud et la restructuration.

Le 25 mai 2019 s'inaugurait l'extension Nord avec la salle d'animation, le grand ascenseur et des bureaux en rez-de-jardin.

Aujourd'hui le partenariat intercommunal concerne 34 communes comptant 49 000 habitants.

La Roselière peut accueillir 127 résidents, ce qui correspond à un ratio de 2,6 places pour 1000 habitants.

Voilà pour ce qui est de l'historique !

Qui aurait pu imaginer il y a 30 ans l'évolution heureuse de notre structure intercommunale devenue Syndicat Mixte ?

Mais l'histoire de la Roselière ne se raconte pas qu'à travers les travaux de construction et d'extension. Elle est fortement marquée par son développement humain et par la vie quotidienne des résidents.

Monsieur Marcel DECKER a été le 1^{er} Directeur de la Roselière jusqu'à sa retraite en 1999. Monsieur Robert KOHLER a pris sa succession en septembre 1999. Il gère la maison avec son cœur, mais aussi avec sa compétence de gestionnaire et la formation qu'il a acquise en gériatrie.

Ensemble, les évolutions ont été anticipées et adaptées aux besoins nouveaux d'accueil pour les personnes dépendantes. L'accueil de jour peut accepter 12 personnes par jour et le transport des personnes est assuré par la structure. La section protégée, qu'on appelle « section des Roseaux » a été conçue en fonction de pathologies particulières.

Les prestations hôtelières de qualité agrémentent la vie de tous les jours des résidents, un personnel motivé et consciencieux ainsi que de nombreux bénévoles s'efforcent d'entretenir la joie de vivre et le cadre de vie.

Des décisions lourdes devaient être prises pour un projet ambitieux qui heureusement est maintenant reconnu comme une belle réussite.

Tout cela n'a qu'un but : assurer à nos aînés dépendants un accueil de qualité, des soins adaptés et un cadre de vie agréable pour un coût compétitif.



Raymond GANTZ
Président du SYMAPAK
Du 15/12/1993 au 30/07/2020

AU FIL DES SAISONS



DÉCEMBRE 2021

Saint Nicolas en visite au judo



Noël à l'église



JANVIER 2022



Crémation des sapins organisée par les sapeurs-pompiers le 8 janvier

FÉVRIER 2022



Sortie nature en février.
Observation des arbres en hiver autour de l'école

Carnaval de l'école





Sundhoffen

Sundhoffen

Bulletin Municipal d'Information

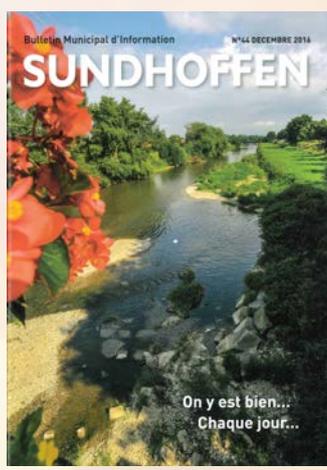


Un NOUVEAU CŒUR bat au centre du village...



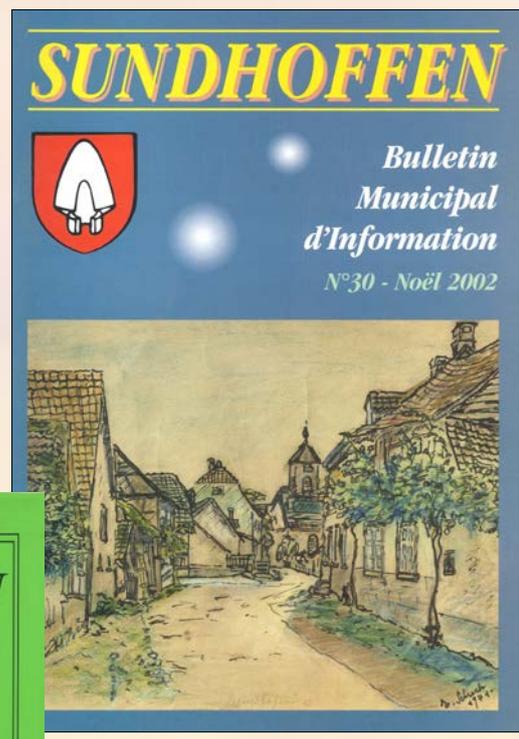
Noël 2013

N° 41



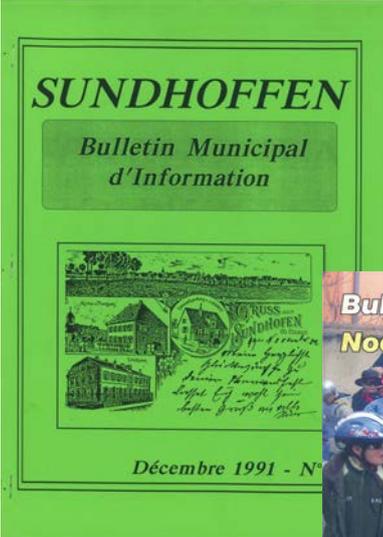
Bulletin Municipal d'Information N°44 DECEMBRE 2014
SUNDHOFFEN

On y est bien...
Chaque jour...



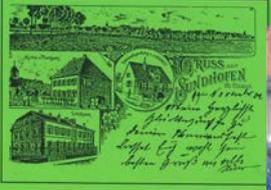
SUNDHOFFEN

Bulletin Municipal d'Information
N°30 - Noël 2002



SUNDHOFFEN

Bulletin Municipal d'Information



Décembre 1991 - N°

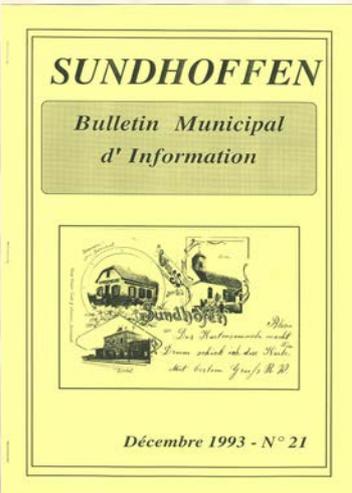


Bulletin Municipal d'Information
Noël 2006 N°34

SUNDHOFFEN



Une commune vivante

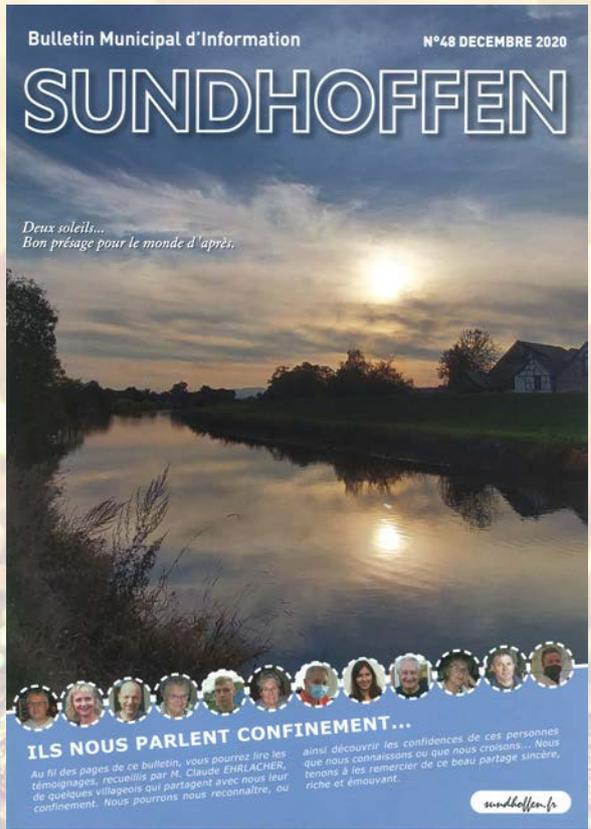


SUNDHOFFEN

Bulletin Municipal d'Information



Décembre 1993 - N° 21



Bulletin Municipal d'Information N°48 DECEMBRE 2020

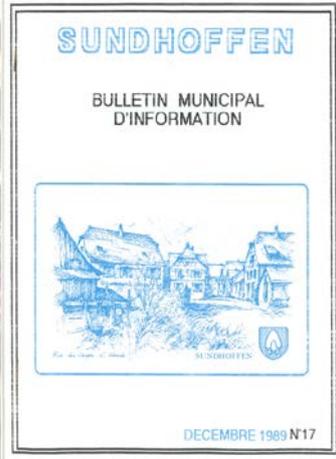
SUNDHOFFEN

Deux soleils...
Bon présage pour le monde d'après.



ILS NOUS PARLENT CONFINEMENT...
Au fil des pages de ce bulletin, vous pourrez lire les témoignages, recueillis par M. Claude EHRLACHER, de quelques villageois qui partagent avec nous leur confinement. Nous pourrions nous reconnaître, ou ainsi découvrir les confidences de ces personnes que nous connaissons ou que nous croisons... Nous tenons à les remercier de ce beau partage sincère, riche et émouvant.

sundhoffen.fr

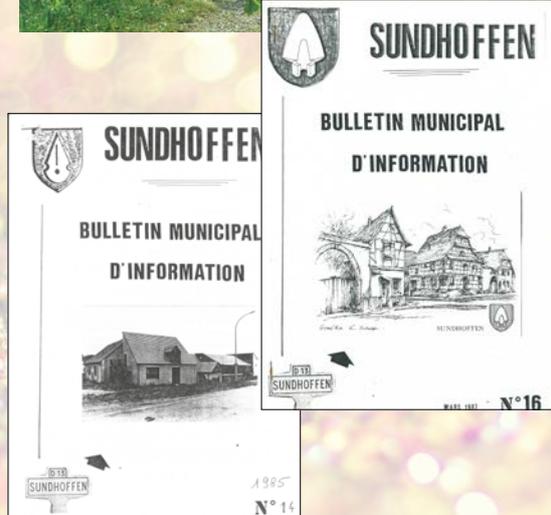


SUNDHOFFEN

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION



DECEMBRE 1989 N°17



SUNDHOFFEN

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION



N°16

SUNDHOFFEN

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

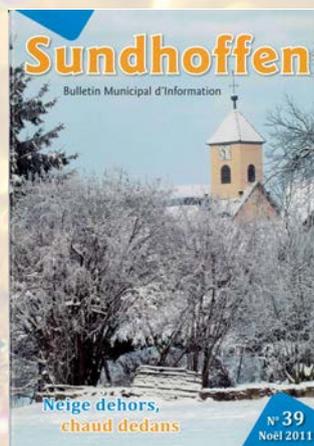
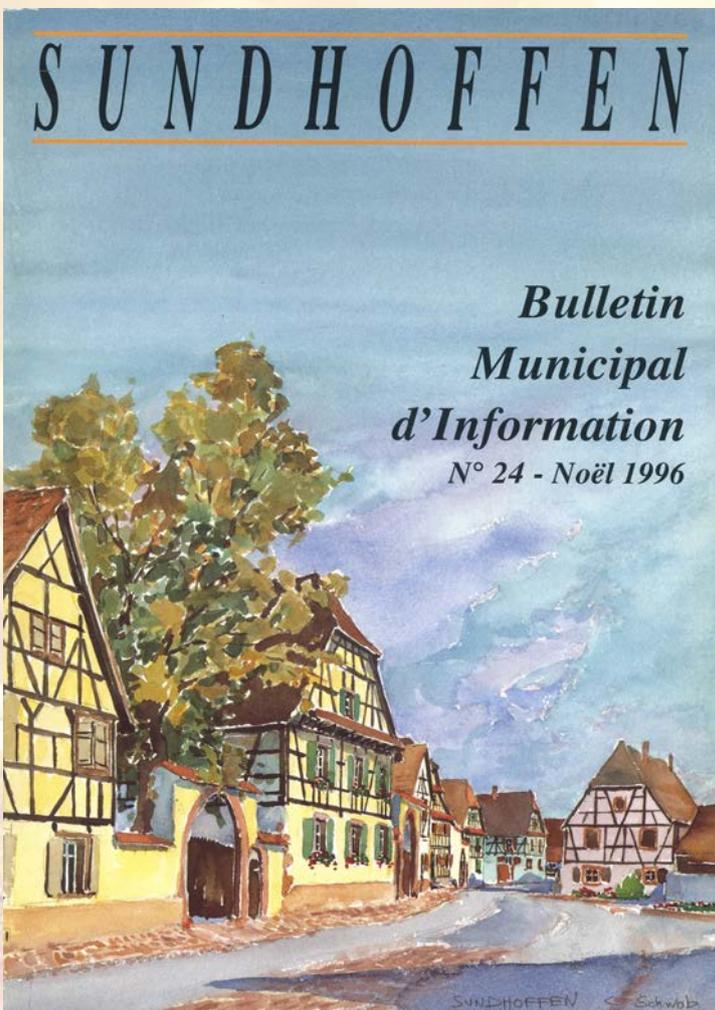
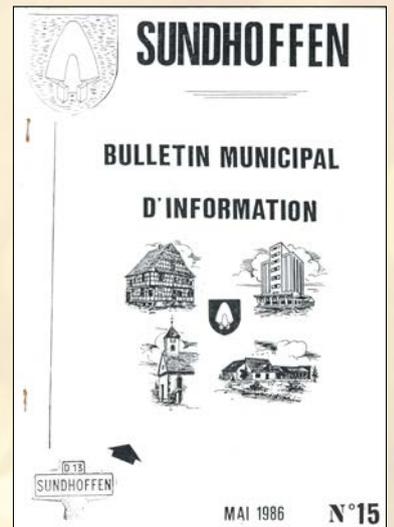
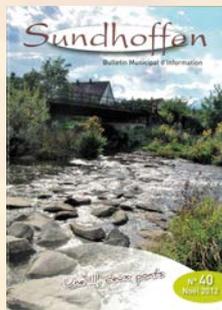
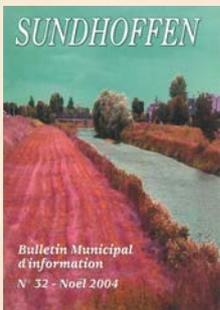
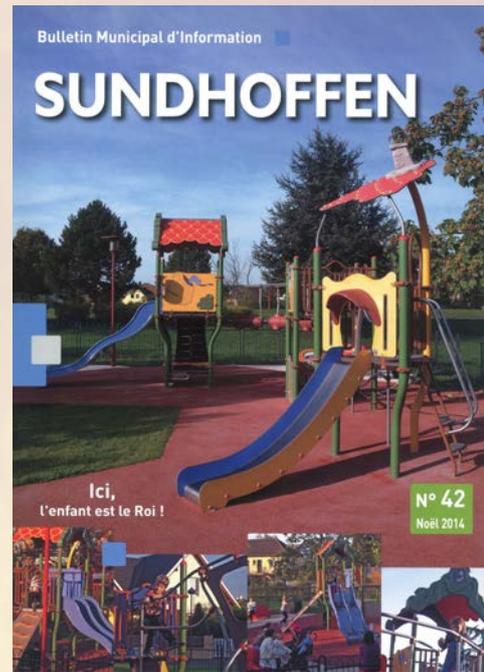
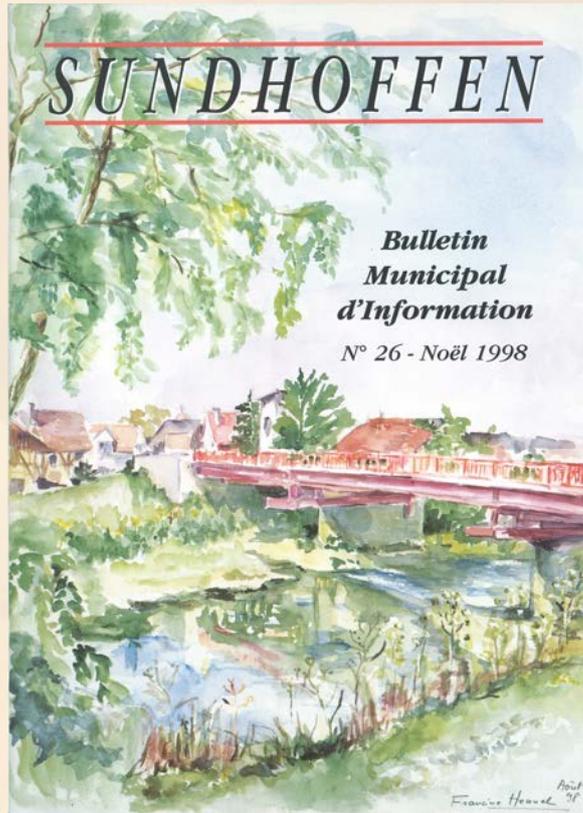
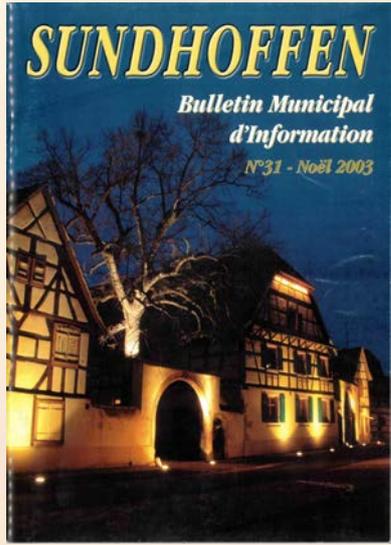


N°14

1985

32





FÉVRIER 2022

77^e anniversaire de la Libération
le 4 février



MARS 2022



Rencontre badminton
le 22 mars

PRINTEMPS



AVRIL 2022



Les Benjamins premiers du District



Fête du 100^e jour d'école le 8 avril

MAI 2022



Cérémonie du souvenir suivie de l'Assemblée Générale des Anciens Combattants le 8 mai



Sortie nature avec pique-nique le 3 mai, observation et reconnaissance des arbres au printemps



Journée citoyenne le 14 mai

JUIN 2022



Sortie à vélo le 3 juin
à l'observatoire de la nature
de la forêt du Neuland



Visite de la caserne des pompiers
le 20 juin



Réception des sportifs méritants
le 24 juin

Sortie au Vaisseau
à Strasbourg
le 14 juin



Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle
le 18 juin



Club des Arts
Martiaux 1^{er} au
tournoi de Munster
juin

Démonstration et fête de
fin d'année pour les Arts
Martiaux juin



JUILLET 2022



Kermesse de l'école le 1^{er} juillet

Accueil de loisirs sans hébergement organisé par l'Association Familiale du 11 au 29 juillet



Bal des Sapeurs-Pompiers le 9 juillet



Cérémonie de la Fête Nationale le 13 juillet

Animation été Club de tennis



Fête des voisins rue des Violettes le 30 juillet



Multiactivités organisées par l'Association Familiale



Journée organisée par le club de tennis avec un repas et un tournoi de doubles réunissant parents et enfants

Quoi de neuf à l'école élémentaire ?

Le 8 mars dernier, nous avons accueilli Sabrina RISSER, maman d'élève de l'école et habitante de SUNDHOFFEN, qui est venue nous présenter son véhicule de course, avant son départ pour le rallye « Aïcha des gazelles » au Maroc, auquel elle a participé avec sa coéquipière Alexandra BATSERE du 18 mars au 2 avril 2022.

Une collecte a été organisée à l'école à cette occasion et distribuée lors de la course à des familles marocaines défavorisées.

Tous les jours, nous suivions l'étape de la course sur le site Internet du rallye, observations, en direct, la progression de l'équipage 248 avec un très grand intérêt et enthousiasme, visionnions le résumé de chaque étape et consultions les magnifiques photos des paysages marocains que nous avons découverts.

A leur retour, lors de notre fête du centième jour d'école, Sabrina et Alexandra sont passées nous voir l'après-midi pour partager avec nous leurs aventures dans le désert marocain. Nous avons beaucoup de questions à leur poser ! C'était un très grand plaisir de les suivre et de vivre cette course avec elles !

Elles ont terminé 91^e au classement général sur 158 véhicules engagés. Un très grand BRAVO à ces deux championnes, déterminées plus que jamais à réaliser leur rêve, à se dépasser et à réaliser l'impossible !



PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS... TANT QUE LE LOUP N'Y EST PAS !

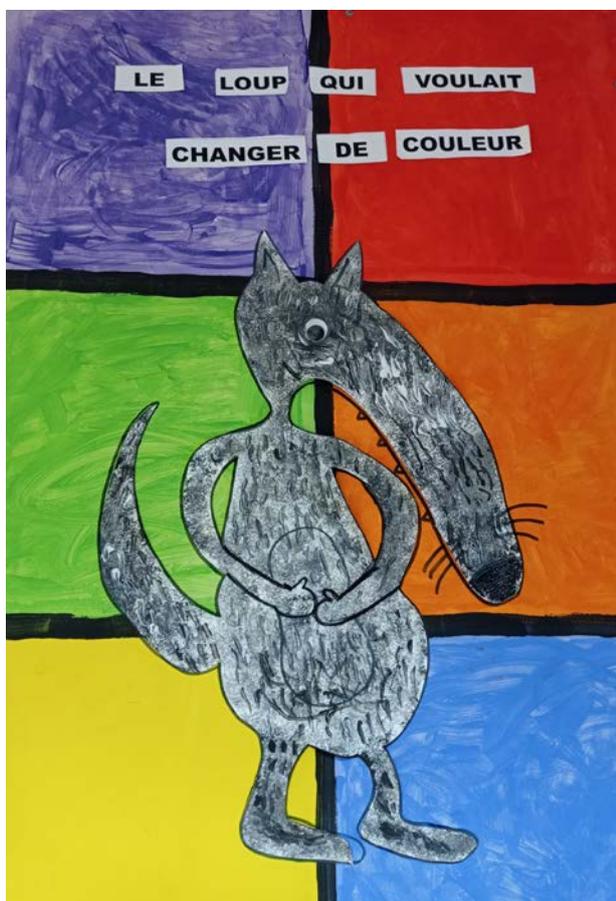
Dans la suite logique des contes traditionnels qui ont rythmé l'année scolaire 20/21, LE LOUP a été au cœur des apprentissages de l'année 2021/2022.

Les élèves ont pu construire leurs apprentissages dans les 5 domaines autour de ce fil conducteur et travailler en littérature sur différents aspects du loup ; le MECHANT LOUP et le LOUP d'Orianne LALLEMAND et de Philippe MATTER qui sont de gentils personnages. Les élèves ont également découvert à travers des documentaires le loup, animal craintif qui vit en meute. Ils ont appris les différents régimes alimentaires des animaux : carnivores, omnivores et herbivores.

C'est donc pour consolider ces apprentissages que nous avons fait notre sortie scolaire à NATURO-PARC à Hunawihhr. Les élèves ont pu voir les animaux qui peuplent nos forêts, nos étangs, nos rivières et réaliser des empreintes de l'animal qu'ils préféraient.

L'année scolaire a également été rythmée par le dispositif « Ecole et Cinéma ». Les élèves de maternelle ont assisté à 2 séances au cinéma CGR de 3 courts métrages chacune. Le premier thème était l'entraide et le second, l'envie d'évasion. Ces séances ont été travaillées avec les élèves en classe en amont et en aval pour travailler la compréhension (car les courts métrages n'avaient pas de dialogue !), les personnages, le décor, la morale.

Cette année scolaire, les apprentissages dans les différents domaines pédagogiques seront animés autour du thème de la FERME, ses animaux, ce qu'ils mangent, où ils vivent. Beaucoup de nouveau vocabulaire en perspective et de belles expériences. Nous irons visiter une ferme pédagogique en avril et observerons l'éclosion des œufs pour avoir de petits poussins à l'école et d'autres belles surprises encore...



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023



JANVIER

- 7 Crémation des sapins
- 19 Assemblée Générale des Secouristes

FÉVRIER

- 5 78^e anniversaire de la Libération de Sundhoffen suivi du Repas des Anciens Combattants
- 10 et 11 Théâtre en dialecte organisé par la Société de Musique « Espérance »
- 25 et 26 Théâtre en dialecte organisé par l'association « Ell Watter »

MARS

- 6 Don du sang
- 11 Assemblée Générale de l'APP
- 12 Ouverture de la pêche organisée par l'APP à l'étang
- 17 Assemblée Générale des Sapeurs-Pompiers
- 18 et 19 Bourse aux vêtements organisée par l'APEES
- 19 Cérémonie d'hommage aux « Morts pour la France » de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie
- 19 Pêche sportive organisée par l'APP
- 26 Fête des Aînés organisée par la Municipalité
- 31 Séminaire musical de la Société de Musique « Espérance »

AVRIL

- 1 et 2 Séminaire musical de la Société de Musique « Espérance »
- 1 Haut-Rhin propre
- 22 Concert de gala de la Société de Musique « Espérance »
- 30 Fête de l'étang organisée par l'APP

MAI

- 1 Fête à l'étang de pêche de l'APP « Les Muguets »
- 8 Cérémonie du souvenir suivie de l'Assemblée Générale de l'Association des Anciens Combattants
- 13 Journée Citoyenne
- 22 Don du sang
- 28 Pêche sportive spéciale grosses truites organisée par l'APP
- 28 et 29 Marche populaire organisée par l'ASS

JUIN

- 17 Guinguette organisée par les Sapeurs-Pompiers au CPI
- 18 Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle
- 23 Sanglier à la broche organisé par l'ASS
- 24 Fête de la Musique
- 25 Grepelturnier de l'ASS
- 29 Assemblée Générale du Club de Gymnastique
- 30 Kermesse des écoles

JUILLET

- 11 Soirée tartes flambées et pêche semi-nocturne organisées par l'APP
- 8 Bal des Sapeurs-Pompiers sur le parking du CSCS
- 13 Cérémonie de la Fête Nationale
- 22 Guinguette organisée par les Sapeurs-Pompiers au CPI

AOÛT

- 19 Guinguette organisée par les Sapeurs-Pompiers au CPI
- 21 Don du sang

SEPTEMBRE

- 2 Pêche semi-nocturne spéciale grosses truites organisée par l'APP
- 6 Excursion des Anciens Combattants
- 10 Marché aux puces organisé par « Ell Watter »
- 30 Matinée de nettoyage au CSCS

OCTOBRE

- 1 Banquet de clôture organisé par l'APP
- 13 Assemblée Générale du Tennis-Club
- 15 Fête paroissiale
- 28 Fête de la Bière organisée par l'ASS

NOVEMBRE

- 11 105^e anniversaire de l'Armistice de 1918
- Banquet de l'Association des Anciens Combattants
- 26 Assemblée Générale du Pétanque-Club

DÉCEMBRE

- 7 Assemblée Générale de l'Association « Automne Fleuri »
- 18 Don du sang
- 27 Réception de fin d'année organisée par la Municipalité



OÙ JOINDRE LES ASSOCIATIONS ?

Association des Anciens Combattants et Victimes des guerres

Président : M. Roger KELLER
1, rue des Jardins à Sundhoffen
Tél. 03 89 71 45 12

Société de Musique « Espérance »

Président : M. Arnaud ZIMMERLIN
28, Grand'Rue à Biesheim
Tél. 06 89 11 78 01
Musique et répétition d'ensemble

Association des Secouristes et Donneurs de sang

Président : M. Alain LUSZEZINSKI
6, rue Adolphe Murbach à Sundhoffen
Tél. 03 89 71 96 62

Association Sportive 1950 (Football)

Président : M. Jacky ZINS
8, rue des Alpes à Sundhoffen
Tél. 03 89 24 78 30

Amicale des Sapeurs-Pompiers Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers

Président : M. Théo FAHRNER
4, rue des Merles à Sundhoffen
Tél. 06 89 70 66 16
theo.fahrner112@gmail.com

Association Familiale de Sundhoffen

Présidente : M^{me} Anne-Marie BOURGER
14, rue des Stades à Sundhoffen
Tél. 06 66 23 21 95
assocfamiliale@gmail.com
<https://www.facebook.com/sundhoffen>
Multiples activités pour tous de 4 à 99 ans

Chorale « Echo de l'III »

Présidente : M^{me} Marie-Claire SCHULLER
2, rue des Jardins à Sundhoffen
Tél. 03 89 71 50 14

Club de Gymnastique de Sundhoffen

Présidente : M^{me} Dominique WEGRICH
7, rue des Primevères à Sundhoffen
Tél. 06 89 89 96 89

Association « Ell Watter »

Président : M. René METZGER
10, rue des Acacias à Sundhoffen
Tél. 03 89 71 50 48
Représentations théâtrales en dialecte et marché aux puces

Association « Automne Fleuri »

Présidente : M^{me} Lucienne SAUER
11, rue des Mésanges à Sundhoffen
Tél. 06 80 28 93 73
Cercle de jeux, rencontres hebdomadaires

Association des Parents d'Élèves de Sundhoffen (APEES)

Présidente : M^{me} Marie LABEAUNE
6, rue de l'Église à Sundhoffen
Tél. 03 89 72 89 43
apees68280@gmail.com
Cantine scolaire – Accueil périscolaire

Pétanque-Club

Président : M. Virgile DA CONCEICAO
13, impasse des Anémones à Biesheim
Tél. 06 20 10 05 02

Tennis-Club

Président : M. Serge LEMAIRE
16, rue Prairial à Sundhoffen
Tél. 06 77 74 38 80

Arts Martiaux

Président : M^{me} Camille SCHWANDER
11, rue des Artisans à Wolfgantzen
Tél. 06 72 46 57 32
Judo : Enfants et Adultes

Association de Pêche et de Pisciculture « Les Muguets »

Président : M. Dante RAMI
18, rue du Petit Colmar à Sundhoffen
Tél. 06 80 16 15 17

Les plongeurs de l'III

Président : M. Jacky BAUMANN
6 rue des Chênes à Sundhoffen
Tél. 06 70 16 04 72



L'Amicale

La vie de l'amicale des sapeurs-pompiers est rythmée par différentes manifestations tout au long de l'année. Autant vous dire qu'avec la crise sanitaire, les 6 premiers mois de l'année 2022 étaient encore compliqués. C'est au mois d'avril que nous lançons une première invitation aux villageois pour une soirée « afterwork » avec bar et petite restauration et des ateliers autour des différentes activités des pompiers de Sundhoffen avec la présence du corps voisin.

Puis les membres de l'amicale, actifs et anciens pompiers, ont été invités pour une journée au Paradis des Sources à Soultzmatt. C'est une vingtaine de personnes qui répond présent et qui profite d'un déjeuner et spectacle. La machine est lancée. Après 2 ans de repos forcé, nous mobilisons toutes les forces vives de l'amicale et des bénévoles pour organiser le 8 juillet le traditionnel bal des pompiers. Tartes flambées, frites et saucisses, bar, musique avec le groupe Chorus et le célèbre DJ, Sound of Legend et le feu d'artifice. Merci aux Sundhoviens et Sundhoviennes qui ont fait de cette soirée un moment d'exception. Oui, c'était bien de revoir vos visages, vos sourires, d'entendre vos rires.

On avait fait le taf, on pouvait partir en vacances, mais c'est mal nous connaître. Nous avons innové en proposant 4 soirées guinguette dans la cour de la caserne. L'ambiance y était chaleureuse, conviviale et familiale, avec un fond musical et la possibilité de se restaurer et de boire un coup.

C'est la rentrée, et le dimanche 11 septembre, nous tenons le stand frites, saucisses, merguez au marché aux puces. Le 7 octobre, soirée vin nouveau pour les amicalistes. Puis, à partir du mois de novembre, nous passerons chez vous, pour la distribution des calendriers.

Et nous terminons l'année avec la fête de notre patronne, Sainte Barbe, autour d'un repas après la cérémonie de remise de médailles, diplômes et galons.

C'est ainsi que je termine ma première année au poste de président de l'amicale des Sapeurs-pompiers. Elle a été pour moi riche en enseignements et en expériences nouvelles, et je ferai toujours de mon mieux pour préserver la cohésion de notre groupe afin de maintenir notre lien avec les habitants du village et leurs familles. Par votre participation à nos événements et à votre reconnaissance, vous contribuez également à la vie de l'Amicale.

Par cet article, je tenais à remercier toutes les entreprises qui nous soutiennent et nous font confiance lors de nos manifestations, mon comité, ainsi que tous les bénévoles qui ont répondu présent.

Je vous donne dès à présent rendez-vous le 7 janvier pour la crémation des sapins.

La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers

Forte d'une vingtaine de jeunes, la section des JSP de Sundhoffen a redémarré les cours depuis le 18 septembre 2022, avec un rythme d'une séance le dimanche matin, toutes les deux semaines.

Pour cette année 2022-2023, le groupe des nouvelles recrues représente un tiers de l'effectif total.

Concernant les plus grands, en particulier le groupe des JSP 3 et 4, ils continuent leur cursus de préparation dans l'objectif d'obtenir le brevet des cadets en 2024.

Notre unique candidat aux épreuves du brevet 2023 est Auxence. Il a déjà passé sa formation d'équipier prompt secours et la prochaine étape pour lui est le passage du brevet (partie sport, théorie et pratique).

La préparation des jeunes au brevet et l'encadrement des cours sont assurés par 17 formateurs, tous pompiers actifs du corps de Sundhoffen et d'Andolsheim, et issus pour la plupart de la section elle-même.



Chers amis mélomanes,

Une année pleine d'incertitudes et de restrictions se termine. Elle aura bousculé toute notre programmation avec le report de notre concert traditionnel de janvier à avril 2022 ainsi que le décalage du concert spirituel au mois de mai.

Pour les associations, le réveil post-Covid fut difficile : entre confinement, restrictions sanitaires, concerts annulés, cas positifs... Il a fallu trouver à nouveau la motivation pour tous les bénévoles, ce qui n'a pas toujours été facile. Heureusement, l'envie de jouer de la musique a été plus forte et la reprise des répétitions a pu se faire rapidement. Vos nombreux soutiens lors de nos concerts sont par ailleurs la plus grande des motivations.

Mais cette année fut aussi l'occasion de réfléchir et d'innover dans nos représentations. Effectivement, à partir de cette année, le traditionnel concert de janvier se déroulera désormais au printemps ! Cette année, nous aurons (enfin !) l'occasion de célébrer les 100 ans de notre association.

Son décalage va permettre d'assurer un deuxième concert pour les fêtes de Noël. Ce premier concert a eu lieu le 26 novembre 2022 à l'occasion du premier week-end de l'Avent. Il s'est déroulé avec le concours de l'école primaire à l'occasion de son marché de Noël.

Ces changements de dates s'accompagnent aussi d'un changement de logo : plus dynamique, plus moderne, l'Espérance se donne un nouveau souffle et une nouvelle énergie avec l'espoir que de nouveaux musiciens rejoignent bientôt nos rangs !

Si l'envie de jouer dans une harmonie au sein d'une ambiance chaleureuse vous intéresse, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Vous pourrez facilement nous contacter via notre page Facebook ou simplement en passant le vendredi soir entre 20h et 22h15 à la salle des fêtes pendant nos répétitions. Vous serez les bienvenus !

Merci à vous ! Pour votre soutien, votre fidélité et vos encouragements durant toute l'année.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour ces prochaines manifestations 2023 :

- Vendredi 10 et Samedi 11 février : Théâtre en dialecte avec le TGW de Wettolsheim
- Samedi 22 avril : Concert annuel dans la salle des sports de Sundhoffen
- Samedi 24 juin : Fête de la Musique (Cour de la Maison des Associations)

Rejoignez-nous



LES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Mercredi 7 septembre, les Anciens Combattants de Sundhoffen ont effectué leur sortie d'une journée à destination de Gérardmer, la perle des Vosges.

La matinée a été consacrée à la visite guidée du site de production de l'entreprise de linge de maison « Garnier-Thiebaut » qui tisse depuis 180 ans les plus beaux damassés de coton.

Son label « Vosges terre textile » garantit l'origine des produits, seul le coton est importé.

Après le déjeuner copieux dans la ferme-auberge La Mexel, ce fut une deuxième visite guidée, celle de la Confiserie Géromoise suivie d'une dégustation de bonbons traditionnels des Vosges, 100 % naturels.

Une promenade en bateau sur le lac de Gérardmer, très appréciée par le groupe, clôtura cette belle journée.



Programme des Anciens Combattants 2023 :

- 5 février :
Anniversaire de la Libération de Sundhoffen – dépôt de gerbe et repas choucroute
- 18 juin :
Cérémonie d'anniversaire de l'appel du Général de Gaulle
- 19 mars :
Cérémonie d'hommage aux « Morts pour la France » de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie
- 13 juillet :
Cérémonie de la Fête Nationale
- 8 mai :
Cérémonie du souvenir de la Victoire de 1945
- 6 septembre :
Sortie d'une journée (lieu à définir)
- 11 novembre :
105^e anniversaire de l'Armistice de 1918 suivi du banquet



Pour la 3^e année consécutive on a réduit les manifestations à cause du covid.

Nous avons organisé trois concours : deux internes uniquement pour les membres et un concours pour l'entreprise Labeaune.

Heureusement que les filles concoctent tous les mercredis de super menus pour environ trente personnes ce qui permet au club de subvenir à ses dépenses.

Actuellement le club a un effectif de 96 membres.



Grandeur et Décadence d'une Chorale aimerions-nous intituler cet article ou bien plutôt *Ascension et Déclin* pour ne pas plagier Montesquieu. En effet, notre chorale vit ses derniers instants et dans le prochain bulletin municipal vous n'en entendrez probablement plus parler.

Fondée en 1965 par quelques sundhoviennes et sundhoviens qui chantèrent spontanément quelques chants bien connus, sous l'égide de Eugène Buhler, directeur d'école à la retraite, lors d'une manifestation de bienfaisance pour l'installation d'un chauffage dans l'église du village, ces choristes improvisés, enchantés et peut-être aussi étonnés par ce qu'ils venaient de réussir, décidèrent de se retrouver afin de chanter en chœur. Le 28 avril 1966 lors de l'assemblée constituante cette chorale qu'ils venaient de tenir sur les fonts baptismaux fut dénommée : Société Chorale « ÉCHO de L'ILL ». Elle eut des statuts, un comité directeur avec son président et fut inscrite au registre des sociétés au Tribunal d'Instance de Colmar. Son premier chef de chœur était tout trouvé. Peu à peu de nouveaux membres affluèrent et elle put fêter ses grands anniversaires avec beaucoup de faste. A l'apogée de son existence elle comptait plus de 40 choristes, tous les pupitres étant pourvus, même ceux des ténors et des basses. Sa matinée variée drainait toujours beaucoup de spectateurs, qui venaient y assister non seulement pour applaudir nos choristes mais aussi pour se laisser distraire par l'intrigue d'une comédie en dialecte !

L'Echo de l'Ill faisait partie du Groupement des chorales de Colmar et environs qui ne fit hélas pas long feu, quoique dans ce cadre, des manifestations importantes avec parfois plus de 200 choristes furent programmées. Peut-être vous souvenez-vous du concert donné le 29 mai 2005 dans les douves de Neuf-Brisach, avec quelques chorales venues d'outre-Rhin, le jour du Référendum sur la Constitution de l'Union Européenne, ou encore du concert qui eut lieu au Hohlandsbourg, le 17 juin 2001. Ces concerts demandaient beaucoup de temps et d'investissement de la part des participants. Mais bientôt, les initiateurs de cette belle expérience connurent des soucis de santé et à l'instar d'autres chorales, ce groupement de chorales cessa d'exister.



La pièce montée de nos 40 ans



Répétition à la mairie, février 2004

Bien des chorales de la taille de la nôtre ont dû arrêter leurs activités ces dernières années, alors que d'autres connaissent un second souffle et que de nouvelles chorales voient le jour. Quel est leur secret ? Ont-elles des répertoires spécifiques, moins éclectiques, d'accès plus aisé que le nôtre, aussi bien pour les choristes que pour le public ?

Nous espérons que tous ceux qui avaient l'habitude de venir nous écouter, nous applaudir et nous soutenir, se souviendront des bons moments passés en notre compagnie en découvrant ces quelques photos.

La présidente



Concert sous la direction de François KECK

ASSOCIATION DES SECOURISTES ET DONNEURS DE SANG

DONS DU SANG

Notre équipe, en collaboration avec l'Établissement Français du sang (EFS), a organisé quatre collectes pour l'année 2022. Le premier don du mois de mars a encore été marqué par la pandémie, quoique nous ayons respecté la nouvelle disposition de la salle, telle qu'elle nous avait été demandée par l'EFS. Pour l'avenir nous resterons dans cette conception. La collation a été fournie par l'EFS pour le mois de mars. En ce début d'année nous avons accusé une baisse de dons comme en fin d'année 2021. Concernant les deux dons du mois de mai et d'août, la situation sanitaire s'étant améliorée, la collation a été servie par notre amicale et nous avons enregistré une légère hausse au niveau de la participation (45 dons).

Suite aux diverses réflexions lors de nos réunions de comité, au niveau de la communication, nous envisageons la distribution de tracts dans les boîtes aux lettres et la diffusion d'articles aux journaux comme cela se faisait auparavant.

Les affiches informant des différentes dates des dons sont fixées sur des panneaux et des banderoles à l'entrée des villages de Sundhoffen, Appenwihr et Logelheim. Deux personnes se sont portées volontaires afin de nous aider pendant les collectes.

SECOURISME

Les activités de poste de secours et de formation ont repris. Nous félicitons Céline qui a obtenu avec succès en début d'année l'examen de formatrice secouriste moniteur P.S.E.

A ce jour, le ramassage des vêtements ne se fait plus à cause de problèmes logistiques.

Notre assemblée générale aura lieu le 19 janvier 2023.

CROIX ROUGE

Une trentaine de bénévoles menés par Lucienne SAUER, responsable des bénévoles de la Croix Rouge de Colmar et par son adjointe Florence, étaient présents dans le hall 2 de la Foire aux Vins de Colmar et se relayaient pour vendre des enveloppes de tombola. Il y a toujours les habitués qui viennent en famille, mais aussi les touristes. Les visiteurs étaient encore généreux cette année. Que les bénévoles soient remerciés pour leur disponibilité. Du fond du cœur je leur dis **MERCI**, ce mot qui leur fait tant de bien et qui leur donne force et courage pour continuer à œuvrer en toute convivialité.

Merci aux bénévoles de Sundhoffen : René, Sylvie, Daniel et Christine. Cette tombola est très importante, c'est une précieuse rentrée d'argent pour subvenir aux frais de fonctionnement, au maintien des infrastructures, à l'entretien des véhicules et à l'achat de matériel.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !

Le président remercie tous les membres qui œuvrent pour cette association.

Le président, Alain Luszczinski



Les dates des collectes en 2023 :

- 6 mars
- 22 mai
- 21 août
- 18 décembre



CLUB DE GYMNASTIQUE

Lors de la dernière assemblée générale du Club, c'est avec une grande émotion que la présidente nous a fait part de la démission de Madeleine BAUER, vice-présidente.

Elle était un des piliers du club, ceci depuis sa création en 1974. Toujours disponible, serviable et dévouée pour l'association. Nous lui réitérons une nouvelle fois nos remerciements et lui souhaitons une retraite bien méritée.

Philippe LARCHER a été élu par l'assemblée au poste de vice-président.

Merci à tous les membres qui un jour ont fait partie de notre association et à ceux qui en font partie aujourd'hui et enfin à ceux qui en feront partie demain. C'est grâce à vous que le club existe, qu'il a grandi et qu'il existe toujours.

La pratique régulière de la gymnastique permet le maintien de l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne, de travailler l'équilibre, l'agilité et la coordination. Elle permet également d'entretenir le lien social qui a été mis à rude épreuve pendant la restriction sanitaire.

Le club propose 6 séances encadrées par trois animatrices compétentes et diplômées dans des salles spacieuses et confortables.

C'est dans une ambiance conviviale et une musique entraînante, que vous travaillerez toutes les chaînes musculaires et vous éprouverez une sensation de bien-être à la fin des cours.



AU DOJO DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

GYM DOUCE ET BIEN-ETRE DU DOS

- le jeudi de 9h00 à 10h00 et de 10h00 à 11h00

La gym douce et le bien-être du dos sont accessibles à tous sans limite d'âge. Les différents groupes musculaires sont sollicités en douceur. C'est un concentré de bienfaits physiques et mentaux.

BIEN-ÊTRE et RELAXATION

- le mercredi de 8h45 à 9h45

- le jeudi de 18h00 à 19h00

Le Pilates est une méthode d'entraînement qui sculpte la silhouette en raffermissant les muscles et en relâchant les tensions. Les mouvements du corps sont lents et sont réalisés en faisant appel aux muscles profonds.

AU CENTRE SOCIO CULTUREL

- mardi de 18h30 à 19h30 et de 19h30 à 20h30, gym tonic pour entretenir et développer ses capacités cardiaques et musculaires (step, cuisses abdos fessiers).

- jeudi de 19h00 à 20h00 exercices variés, renforcements musculaires step.

- Sans limite d'âge, hommes et femmes sont les bienvenus.
- La cotisation annuelle pour la gym et le bien-être est de 70€.
- La cotisation annuelle pour le Pilates est de 180€.

Au plaisir de vous rencontrer et de vous faire découvrir toutes nos activités, une séance découverte est proposée, sans forcément s'engager.

Alors, n'hésitez pas à rejoindre notre Club !!!

La Présidente

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter :

Présidente	: Dominique WEGRICH	☎ 06 89 89 96 89
Vice-présidente	: Philippe LARCHER	☎ 06 89 83 76 24
Trésorière	: Christine SCENI	☎ 03 89 71 41 55
Secrétaire	: Fabienne SCHWARTZE	☎ 06 49 09 48 15

**Nous vous souhaitons une belle saison sportive
2022/2023.**



Le 11 septembre dernier s'est déroulé le 32^e marché aux puces dans les rues du village avec 275 exposants dont plus de 120 habitants du village.

Le beau temps nous a accompagnés toute la journée.

Les habitués des puces ont parcouru les rues, leurs sacs bien remplis.

D'année en année le marché aux puces est attendu, les places sont réservées très vite. Les exposants étaient satisfaits de leur journée.

Francis ERNST a été aperçu avec deux crèches, qu'il a chiné pour sa collection.

Le stand des tartes flambées et les buvettes ont bien tourné. Merci à tous les bénévoles pour leur participation.

La kutsch a circulé pour servir les exposants avec, le matin, du café et, l'après-midi, des boissons rafraîchissantes. Merci à Louise et Giulia qui ont bien travaillé, dix-sept km au compteur de leur podomètre !

Merci aux membres d'« Ell-Watter » pour leur investissement pour la bonne réalisation de notre marché aux puces. Inscriptions (qui commencent dès le mois de juin). Laurence est une aide précieuse très investie.

Marquage des emplacements. Préparation le samedi. Présence toute la journée du dimanche. Rangement le lundi etc... bref le marché aux puces est la fête du village qui permet de revoir les connaissances venues de partout.

À l'année prochaine



AUTOMNE FLEURI



L'Automne Fleuri est une association qui se porte bien. Sa santé est proportionnelle à l'âge de ses membres. En cette rentrée d'automne, qui n'en est pas une, parce qu'à l'**Automne Fleuri** il n'y a ni vacances, ni relâche, hormis les jours fériés, plusieurs nouveaux adhérents sont venus remplir ses rangs, remplaçant largement ceux, qui, vu leur âge ou leur condition physique, ont dû la quitter.

Les après-midis du jeudi, et ce durant toute l'année, sont réservées aux jeux de société, selon l'horaire : **14h30 à 17h30**. Certaines tables démarrent même avant l'heure car nos membres sont très ponctuels et impatientes de commencer. Il y a des mordus à tout âge ! Pas question donc de venir en retard. La pause-café est très appréciée, surtout lorsqu'il y a des anniversaires à fêter. C'est l'occasion d'échanger des nouvelles et aussi de raconter des aventures mémorables de sa jeunesse et même de faire des projets. Enfin, il y a ceux et surtout celles, férus d'histoire et dotés d'une excellente mémoire, capables de remonter aux origines du village et vous détailler l'arbre généalogique des anciens. Mais il y a aussi les tables où l'on est profondément absorbé par le jeu. Pas question de se laisser distraire, le jeu c'est sérieux, si l'on veut gagner ! A la fin de la partie on analyse les stratégies mises en œuvre, on les apprécie ou on les critique, mais toujours dans la bonne humeur. Ah, si les murs de la salle 1/2 de la **Maison des Associations**, où on se réunit, pouvaient parler !

Mais les activités de notre association ne s'arrêtent pas là. En plus des sorties occasionnelles à thème suivies d'un bon repas, s'entend, et encore d'autres réjouissances comme la soirée vin nouveau ou bien des rencontres interclubs, un service de covoiturage s'est organisé spontanément. Il doit permettre aux membres non motorisés de pouvoir assister aux manifestations festives qui ont lieu dans le village, qu'elles soient proposées par la commune ou une autre association. Par conséquent les membres de l'Automne Fleuri participent pleinement à la vie du village et ont à cœur de veiller au maintien du tissu associatif en soutenant activement les autres associations. Quel bel exemple de solidarité pour les jeunes générations !

La Secrétaire

ASSOCIATION FAMILIALE DE SUNDHOFFEN ET ENVIRONS

C'est l'heure du bilan de l'année écoulée.

Nous avons repris nos activités petit à petit et maintenant, nous fonctionnons normalement depuis la rentrée de septembre.

Temps forts de cet été : notre Accueil de Loisirs sans Hébergement et les animations été pour les plus grands qui ont "fait le plein" !!!

Nous reprenons un vendredi par mois une soirée jeux de société pour tous à la Maison des Associations. La première soirée de 2023 aura lieu le 13 janvier, vous êtes les bienvenus !

Le Comité de l'Association familiale vous souhaite à tous une année heureuse.

Mais place aux photos...





L'APEES est une association de parents d'élèves bénévoles qui gère le périscolaire et d'autres activités :

Le périscolaire, un service essentiel pour les parents :

Tout au long de l'année scolaire, le périscolaire accueille les enfants avant et après l'école ainsi qu'à midi. Une cinquantaine d'enfants mange ainsi quotidiennement les savoureux repas faits maison comportant des produits locaux et profite pleinement des activités du soir : bricolage, jeux d'intérieur et d'extérieur. Christelle MARTIN, directrice du périscolaire encadre son équipe d'animateurs composée de Josiane, Mathilde, Fabienne, Fehrat, et de Chloé, employée de restauration collective.

L'équipe est ravie de pouvoir remettre en place cette année la fête d'Halloween et espère bien que d'autres fêtes suivront : fête de Noël, fête du printemps etc. Elle travaille autour du projet pédagogique « L'art dans tous les sens au fil des saisons » pour faire découvrir aux enfants différentes facettes de l'art.

Organisation de manifestations et d'opérations :

Afin d'assurer l'équilibre financier de l'association ou tout simplement pour le plaisir de se retrouver, l'APEES organise plusieurs opérations de ventes (sapins, fromages, fleurs et plantes potagères) et a mis en place une bourse aux vêtements et aux jouets au printemps et à l'automne.

L'association organise également la kermesse des écoles en étroite collaboration avec les enseignantes. L'édition 2022 fut un réel succès : après deux ans d'absence, les familles sont venues très nombreuses profiter du beau spectacle des enfants et du barbecue. On a compté plus de 300 personnes !

Rejoignez-nous ! L'association est toujours à la recherche de nouveaux membres afin de renforcer son équipe composée cette année de 9 bénévoles. Si vous avez des idées ou un peu de bonne volonté, n'hésitez pas à nous rencontrer !

Pour tout renseignement concernant le périscolaire et l'APEES, vous pouvez contacter Christelle MARTIN par téléphone au 03-89-72-89-43 ou par mail à l'adresse suivante : apees68280@gmail.com

Article accompagné de photos : équipe du périscolaire, enfants en activité au périscolaire, kermesse et bourse aux vêtements.



ASSOCIATION DE PÊCHE ET DE PISCICULTURE

L'étang les Muguets

Situé au cœur de la forêt du Kastenwald, ce cadre idyllique n'est pas un lieu exclusivement réservé aux pêcheurs. Nos amis non-pêcheurs sont les bienvenus à l'étang lors de nos manifestations ou lors de promenades.



Après une période d'inactivité de 15 mois suite à l'épidémie de Covid-19, l'étang a réouvert ses portes le 27 juin 2021 après la levée progressive des règles restrictives de confinement. Malgré une fermeture totale en 2020 et une ouverture plus tardive que les années précédentes, cette année l'APP a retrouvé ses membres et en a accueilli des nouveaux. Pour l'année 2022 l'APP compte 33 membres pêcheurs et a aleviné près de 600 kg de truites pour ses pêcheurs.

L'un de ses objectifs est de faire de ce cadre naturel un lieu de rencontre familial et multigénérationnel. Nous vous y attendons pour passer un moment agréable et faire de belles prises.

L'APP a organisé 4 manifestations : sa fête de l'étang, 2 soirées tartes flambées qui ont eu un vif succès auprès des pêcheurs, mais aussi des non-pêcheurs venus passer une soirée conviviale et son banquet de clôture.

L'APP fêtera son 40^e anniversaire en 2023.

Suite aux différentes augmentations, les tarifs pour l'année 2023 restent inconnus à ce jour.

Manifestations prévues en 2023 :

- Assemblée Générale le samedi 11 mars 2023
- Ouverture de la saison de la pêche le dimanche 12 mars 2023
- Une pêche sportive le dimanche 19 mars 2023
- La fête de l'étang le dimanche 30 avril 2023
- Une pêche sportive spéciale grosses truites le dimanche 28 mai 2023
- Une soirée Tartes Flambées et pêche semi-nocturne le samedi 1^{er} juillet 2023
- Une pêche semi-nocturne spéciale grosses truites le samedi 2 septembre 2023
- Son banquet de clôture le dimanche 1^{er} octobre 2023

L'APP vous remercie de votre soutien tout au long de cette année et vous souhaite une bonne et heureuse année 2023.

Le Comité



LE TENNIS CLUB DE SUNDHOFFEN fête en 2022 sa 40^{ème} année. Il continue de proposer aux habitants de notre commune et aux compétiteurs venus d'autres horizons, de nombreuses activités et tournois de tous niveaux.

Il est dirigé par un comité dynamique de 9 bénévoles et les cours sont dispensés par 2 moniteurs agréés, diplômés d'un brevet d'état, gage d'une grande qualité d'enseignement.

119 membres évoluent sur nos deux terrains extérieurs en gazon synthétique sablé (GOTEC), en parfait état et éclairés. Ils sont disponibles pour tous les membres licenciés. Les réservations peuvent s'effectuer en ligne, via le site ou l'application TEN'UP.

Les compétiteurs se retrouvent, les vendredis soir et les samedis après-midi d'octobre à avril de chaque année, pour 120 €. Voici leur effectif actuel, qui ne demande qu'à grandir : 5 femmes 3^e série, 24 femmes 4^e série, 3 hommes 3^e série et 16 hommes 4^e série, qui composent :

- 2 équipes de vétérans pour les championnats des + de 35 ans (une équipe femmes et une équipe hommes),
- 2 équipes séniors engagées en championnat d'hiver (une équipe femmes et une équipe hommes),
- 4 équipes séniors engagées en championnat d'été (3 équipes femmes et 1 équipe hommes),

La salle du centre socio-culturel et sportif est mise à notre disposition exclusive par la commune pour ces compétitions.

Les enfants et les jeunes, quant à eux, bénéficient de 30 créneaux les mercredis et samedis matin pour apprendre à jouer, au mini-tennis pour les 5-7 ans d'une heure et pour se perfectionner, pour 120 € à l'école de tennis de septembre à juin sur l'année sportive

Les cours débutent pour tous la semaine du 14 septembre, sauf les compétiteurs adultes qui ne reprennent que le 15 octobre.

Nos tarifs sont tout à fait abordables **Adhésion au club + licence :**

- Jeunes entre 8 et 14 ans **cotisation 27 € + licence 22 €**
- Jeunes entre 15 et 18 ans **cotisation 41 € + licence 22 €**
- Adultes **cotisation 68 € + licence 32 €**
- Couple adulte (conjoint+conjointe) **cotisation 110 € + licence 32 € x 2**
- Famille à partir de 3 adultes (**cotisation 55 € + licence 32 €**) x nombre d'adultes

Les inscriptions s'établissent le premier samedi de juillet et une séance de rattrapage est organisée le premier samedi de septembre. Mais il est possible de nous rejoindre tout au long de l'année en contactant Serge LEMAIRE, Président, au **06 77 74 38 80** ou Brigitte TANGUY, Trésorière, au 06 22 30 38 59.



Des compétitions ont également été organisées durant l'année par nos deux juges arbitres officiels :

- 1 tournoi adultes Hommes 4^e série : du 2 juin au 2 juillet
- 1 Tournoi jeunes 11 ans (galaxie) : le 19 Juin
- 1 Tournoi jeunes 12 à 18 ans : du 8 au 21 août
- 1 Tournoi dames : du 17 août au 4 septembre
- 1 Tournoi interne des jeunes de l'école de tennis : 20 juin

L'année sportive est généralement agrémentée de différentes sorties ou activités ludiques : soirée jeux de société, sortie vélo, soirée bowling etc... Le nettoyage annuel des courts s'est déroulé le 26 mars 2022.

Notre Assemblée générale est programmée exceptionnellement cette année le 19 novembre à 19h30 dans la salle du centre socio-culturel.

N'hésitez pas à consulter notre site www.tennis-sundhoffen.fr pour plus de renseignements ou notre page facebook : tc Sundhoffen

2021-2022 une saison fructueuse !

Heureux de retrouver les tatamis, nos judokas ont aussi pu reprendre les compétitions. Elles ont été nombreuses et les résultats plus que satisfaisants.

Aux rencontres de districts :

- 6 poussins se qualifient pour la finale par équipe et finissent 5^e sur 10 clubs.
- 5 benjamins se qualifient pour la finale et 2 terminent à la 1^{ère} place.

Au critérium de Mulhouse :

- 6 benjamins se qualifient pour le régional à Brumath.
- Manon FROELIGER, benjamine 1^{ère} année, 1^{ère} au départemental, 2^e au régional, se qualifie pour le critérium de Zone, à Saint Dizier, où elle prend la 2^e place: Vice-Championne du GRAND EST.

Au tournoi de Munster avec 38 participants (des éveils aux benjamins), Sundhoffen remporte la coupe.

Les cours de Baby Judo (enfants de 2 et 3 ans) ont eu beaucoup de succès. Pas moins de 45 enfants profitent du nouveau matériel acheté par le club. Un 3^e cours sera ajouté pour la saison 2022/2023.

Cours 2022-2023 (hors vacances scolaires) :

- **Lundi :**
 - 16h30 : Éveils Gr 2
 - 17h00 - 18h00 : Eveils (nés en 2017/2018)
 - 18h00 - 19h30 : Poussins, benjamins, minimes
- **Mardi :**
 - 16h30 - 17h15 : Baby Judo
 - 17h15 - 18h00 : Baby Judo
 - 18h00 - 18h45 : Baby Judo
- **Mercredi :**
 - 14h00 : Projets : arbitrage, ...
 - 15h15 : Éveils 2017, mini poussins (nés en 2015/2016)
- **Vendredi :**
 - 20h00 : Judo Adultes
 - Salle de musculation réservée (on n'y accède pas seul)
- **Samedi :**
 - 9h15 : Mini poussins.
 - 10h30 : Poussins, benjamins, minimes

A noter : les poussins, les benjamins et les minimes (nés en 2013/2014, 2011/2012 et 2009/2010) ont le choix de 2 cours par semaine).



NOUVEAUTES 2022-2023 : tout un programme !

- Embauche d'un nouveau professeur, encore en formation à Strasbourg, il assurera les cours du mercredi au samedi. Il est secondé par une équipe de 7 enseignants.
- Relance du judo adultes.
- Relance du taïso avec circuit training.
- Lancement d'une école d'arbitrage, encadrée par un arbitre régional et formateur Sébastien SCHNITTER.
- Intervention dans les écoles des alentours.
- Dojos annexes à Fortschwihr et Volgelsheim.
- Stages pendant les vacances scolaires.

Un nouveau comité a été constitué lors de l'assemblée générale d'octobre 2021, et Camille SCHWANDER a été élue Présidente.

En dehors des rencontres sportives, le comité propose des animations : fête de St Nicolas en décembre, démonstration-fête de fin d'année en juin et sortie familiale au printemps.

Pour la nouvelle saison, le club enregistre déjà 215 membres. Inscriptions et essais sont possibles toute l'année sous réserve de places disponibles.

Informations : tarifs, horaires... sur notre site internet : www.amsundhoffen.fr

Présidente : Camille SCHWANDER 06 72 46 57 32.

AS Sundhoffen : une saison éprouvante qui s'est bien terminée !

La saison 2021-2022 fut celle du retour à la normale après deux exercices fortement amputés à cause de la crise sanitaire. Moralement, elle fut éprouvante mais, au bout du compte, elle s'est terminée de belle manière!

L'équipe première, la vitrine du club, a connu un cycle aller très compliqué mais elle s'est bien reprise lors du retour qui a connu son point d'orgue le 20 mars avec la victoire (3-2) obtenue face à Still, qui menait 0-2 à un quart d'heure de la fin. Le comble de l'incertitude fut atteint le 29 mai : après une nette défaite à Epinal (3-0) joueurs et dirigeants ont sorti leur «boulier» pour savoir si l'ASS était maintenue ou non. Nous n'infligerons pas au lecteur les arcanes des calculs nécessaires pour sceller le sort de l'ASS, finalement sauvée !!

Idem pour l'équipe deux, en Regional 3. Bien partie, elle s'est progressivement délitée et a dû attendre l'ultime journée, elle aussi, pour se maintenir après une rencontre on ne peut plus stressante contre Kayserberg (1-1). C'était le 12 mai et entre temps, l'équipe première s'était rendue à Merxheim, où elle a gagné la Coupe du Crédit Mutuel du secteur de Colmar en battant Ostheim 4-0.

Pendant que la canicule sévissait, une nouvelle rafraîchissante est arrivée au village : l'équipe 3, «seulement» 3^e de son groupe a été finalement promue en District 5. Les seniors ont donc clos leur saison au-delà des espérances !

Cela s'est passé la saison... passée :

- L'ASS s'est réunie chaque mois en plénière, soit 10 séances.
- Les 3 et 10 avril, tous les jeunes du club (environ 150) ont été emmenés par le club au Stade de la Meinau pour voir Strasbourg-Lens (1-0) et Strasbourg-Lyon (1-1).
- Un tournoi de belote organisé le 21 mai a réuni 36 équipes au Centre Culturel.
- L'ASS a participé à la journée citoyenne du 14 mai : un atelier s'est tenu au Stade Raymond Bollinger.
- En février, le club a dit adieu à son emblématique secrétaire, Adolphe Murrish.
- L'ASS a renoncé à organiser le Challenge Pierre Bourger et le Grepeltournoi, faute de combattants. L'effet Covid n'y est pas étranger.
- La soirée sanglier à la broche, chère à Francis Ernst, a connu un beau succès le 24 juin.
- Le 25 juin, la Fête des Jeunes a fait l'unanimité par sa parfaite organisation et par la variété des ateliers proposés.
- Un départ important ! l'entraîneur Nino Gurnari, après 7 saisons de belle facture, a décidé de raccrocher...



HOMMAGE À M. ADOLPHE MURRISCH

Adolphe MURRISCH : un demi-siècle de secrétariat à l'ASS !

Le 13 février 2022, Adolphe MURRISCH s'est éteint dans sa 91^e année. Né dans le Vieux-Colmar, un quartier qu'il adorait faire découvrir à ses amis, il est arrivé au village après le décès de Me SCHWARTZ, chez qui il était clerc. Il a trouvé son nouvel emploi à l'Entreprise de construction SPAENLEHAUER. Vice-Président de l'ASS, son nouveau patron n'est pas étranger à l'arrivée d'Adolphe à l'ASS. Celle-ci reste l'association qui a le plus profité de l'énorme capacité de travail qui le caractérisait. En toute légitimité, elle lui a rendu un hommage appuyé lors de ses funérailles.

Cet hommage commençait ainsi : "des dizaines d'années de secrétariat au club, des centaines de réunions et d'assemblées, des milliers de programmes hebdomadaires établis et distribués, des dizaines de milliers de courriers traités et de coups de fil donnés et reçus". Tout est déjà dit... Oui, Adolphe a assuré sa fonction pendant un demi-siècle, comprenant une période de tuilage avec son successeur. Il a pris le poste en 1955. Il y consacrait une à deux heures... par jour tout au long de l'année, avec un pic d'activité pendant la période des mutations et de renouvellement des licences. Son travail minutieux et sa parfaite connaissance des règlements (il s'est même rendu à Paris, au siège de la Fédération, pour défendre avec succès son club dans un litige qui l'opposait à une équipe mulhousienne) lui permettait de mener sa barque sans tangage. La Ligue d'Alsace lui a attribué la Médaille d'or du Mérite.



Adolphe avait d'autres cordes à son arc : on le retrouve Président du Crédit Mutuel, au conseil municipal, officiant à l'église. Il aidait à remplir des déclarations de revenus et des demandes de bourse, était féru de philatélie. Marié à Bernadette FASSEL, originaire d'Erstein et institutrice au village, il fut le père de trois enfants. L'aîné, Thierry, est spécialiste en rééducation sportive fonctionnelle (il s'occupe des joueurs du Bayern de Munich !). Un autre fils, Jean-Christophe, a joué à l'ASS où il est dirigeant. Un petit-fils, Quentin, commence déjà sa 12^e saison à l'ASS !

Depuis quelque temps, Adolphe, rattrapé par une maladie sournoise et implacable, s'était progressivement affaibli. Il s'en est donc allé à la mi-février et ses obsèques ont été célébrées à l'église du village qu'il a tant fréquentée.

Claude Ehrlacher
(secrétaire successeur d'Adolphe MURRISCH)



PASSION 2 ROUES AU MAROC !

Début octobre 2019 : Je pars en retraite pour la première fois de ma vie ! A cette occasion unique, j'ai le projet de faire un grand voyage en solitaire : **le tour du Maroc en moto au départ de Sundhoffen.**

Le temps de tout préparer, la pandémie Covid me rattrape, et ce n'est que fin octobre 2021, dès la réouverture des frontières que je me mets en route. J'ai tout prévu, tout planifié et mon itinéraire est parfait sur le papier ! Je veux voir le désert, traverser les montagnes de l'Atlas, rencontrer les Marocains, goûter la bonne cuisine, rouler sur des pistes, dormir dans les dunes, découvrir les plus beaux endroits que ce pays peut offrir !

Je voyage en solitaire, donc pas de blague, pas de place pour le risque, la casse, les ennuis. J'ai promis à tout le monde de revenir entier ! Je traverse la France sur les 2 roues de ma BMW 1200 cm³ bien chargée, je prends le ferry à Sète, puis après 48 h de traversée, j'accoste enfin !

C'est mon premier voyage au Maroc. J'effectue prudemment mes premiers tours de roue dans ce pays. J'ai réservé une chambre dans un hôtel de montagne hors de la ville. Surprise ! Pour l'atteindre, pas de route, c'est de la piste ! Une fois sur place il fait presque nuit et c'est fermé ! Mais le propriétaire n'est pas loin, il ouvre l'hôtel, m'installe dans une chambre, met l'eau chaude en marche, me prépare un repas. Je suis son seul client depuis longtemps, le Covid a aussi fait de gros dégâts au Maroc. Mon premier tajine est excellent ! Personne ne parle le français ici, mais tout le monde est charmant, et les sourires suffisent aux échanges. Je passe une excellente première nuit marocaine !

Le lendemain très tôt, je roule déjà vers le sud, vers l'Atlas, 7 à 8 heures de route ! Je veux passer par le Cirque de Jaffar pour poursuivre vers le Sahara. On m'assure que la piste est praticable... Sur les sommets, je vois la neige ! Au bout de quelques heures, je bute sur l'obstacle : la piste est profondément défoncée. Je tente le passage, mais ce n'est pas raisonnable, je suis seul, à 1800 m d'altitude. Je décide donc de rebrousser chemin.

Cela chamboule tout mon itinéraire ! N'est-ce pas ça l'aventure ? J'opte donc pour la route asphaltée. Ici, il y a peu de villes, peu de trafic... Attention aux chiens errants, aux enfants qui jouent sur la chaussée, au bétail qui divague... et aux nombreux contrôles de police... Je progresse tranquillement.

A mon arrivée dans le désert, aucune difficulté pour trouver un hôtel, à nouveau je suis le seul client ! Le directeur, très accueillant, me propose les services d'un guide que je prendrai en passager sur ma moto et qui me dirigera sur les bonnes pistes entre les dunes. A plusieurs reprises, il m'aidera à sortir des ornières de sable ! Cette journée est extraordinaire, tant pour la beauté des paysages, le pilotage de la moto, que par le partage avec cet homme du sud qui sait lire le sable et le soleil. Je passerai la nuit suivante sous la tente en compagnie de Berbères qui me réveilleront avant l'aube pour voir se lever le soleil derrière les dunes. Magique !



Il est impossible de décrire la diversité et la beauté des paysages marocains. Toute la palette des jaunes, des oranges, des roses et des rouges se confronte à tous les verts végétaux des oasis dont le moindre mètre carré est travaillé, cultivé. L'habitat rural est très modeste. Souvent les maisons sont en torchis de terre brune. La vie est rude. Cela m'inspire un énorme respect pour ces familles de paysans ou d'éleveurs de chèvres qui vivent de si peu. En même temps, je constate que le téléphone portable fonctionne partout parfaitement, l'accès à internet est possible dans les endroits les plus éloignés et reculés. Le Maroc conjugue tradition et modernité !

Dans un petit village, je m'arrête sur un marché. A un étal, j'achète deux bananes. Le marchand entame la conversation, il parle un assez bon français. Il finit par m'inviter dans un très modeste restaurant pour partager son repas. Comme c'est la coutume, nous mangeons dans le même plat en pinçant la nourriture avec du pain, et bien sûr de la main droite ! Il veut tout savoir de moi, et moi j'apprends beaucoup de lui ! Je demande à payer ma part, il refuse ! Très beau moment parfaitement désintéressé...

Après Merzouga et Zagora, je remonte vers Ouarzazate et la Vallée des Roses. Je rencontre Alain, un motard expérimenté. Ensemble nous allons traverser les profondes Gorges du Todra puis les Gorges du Dadès : une journée de piste et un col à plus



de 2700 m d'altitude à franchir ! Les chemins sont rudes, mais grâce à nos pneus à grosses tétines et à quelques talents de conduite tout terrain, nous n'aurons pas trop de difficulté à passer. Ici quelques jours plus tard, d'autres motards seront contraints de faire demi-tour, surpris par une pluie d'orage qui transformera la piste en borbier ! Cette région offre des paysages absolument incroyables, l'eau pourtant rare a creusé la montagne de façon stupéfiante.

Alain poursuit son périple vers d'autres destinations. Pour ma part, cette bonne expérience de route improbable m'encourage à continuer seul vers les plus hauts cols du Maroc par des routes de terre. Dans une même journée et une douzaine d'heures de roulage, je franchirai trois cols de 3046 m, 2600 m et 3005 m par 4°C de température. C'est désert et extrêmement beau ! Entre ces cols se trouvent des vallées fertiles élevées, souvent isolées en hiver par l'abondance de neige. La population qui vit là de culture et d'élevage est à plusieurs heures du premier hôpital !



J'atteins Marrakech. Je me perds avec joie dans ses souks, ses ruelles et son charme oriental. Je crains d'être harcelé par les commerçants, il n'en est rien. Je rencontre Driss et sa femme, sa famille, ses amis et leurs enfants. Ils m'invitent chez eux pour un repas. Les enfants collégiens me chantent une chanson de Pascal Obispo apprise en cours de français ! Nous parlons très ouvertement de nos vies, de la place de la religion, des rapports homme-femme et d'argent ! Là encore, modernité et tradition se font face ! Cette belle rencontre est un grand moment de mon périple !

Les jours suivants, je traverse la belle Meknès, puis les très typiques montagnes du Rif qui longent la Méditerranée avec l'odeur de haschisch dans l'air ! Ma dernière étape sera Chefchaouen, la ville sainte bleu azur, longtemps interdite aux chrétiens, construite à flanc de montagne et dont j'arpente longuement les rues étroites et pentues avec émerveillement !



Avant l'aube suivante, je rejoins le port de Tanger pour prendre le ferry du retour. 48h de bateau pour se repasser toutes les images en boucle ! A Sète, je prends l'autoroute française sous les frimas et les rafales de vent de fin novembre, et retour à la maison ! La moto inscrit désormais 6000 km de plus au compteur !

Ce gros mois de voyage au Maroc, ce pays à la culture et au passé si riches, qui sait accueillir chaleureusement, sans ennui, sans crainte, a définitivement effacé les quelques à priori que je pouvais avoir avant de partir. Le fait de voyager seul a été mon meilleur atout pour faciliter les nombreuses rencontres inattendues et spontanées...

Et pourquoi pas un autre voyage ? Inch'allah ! (Si Dieu le veut !) comme disent si souvent les Marocains !

Jean-Marie Muré

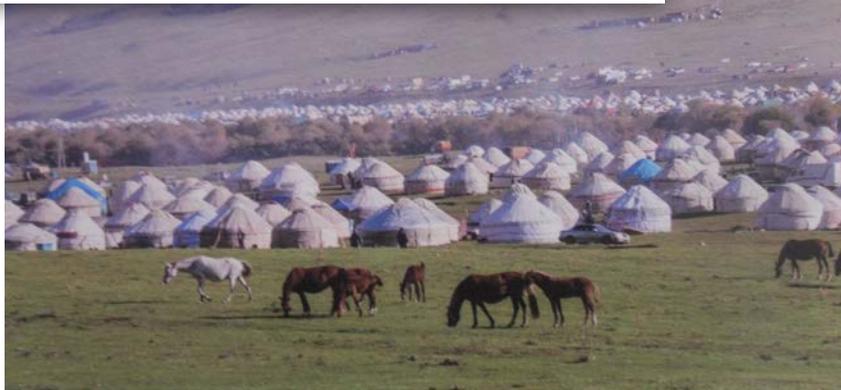


Programme consistant au Kirghizistan !

Imaginez un pays où même Tintin n'a jamais posé le pied... Au Kirghizistan, doté de peu d'infrastructures mais où tout le monde semble disposer d'un portable, il faut se déplacer à cheval dès que l'on sort des sentiers battus de Bishkek, la capitale, une ville verdoyante d'un million d'habitants où le thermomètre grimpe jusqu'à 35° en été pour descendre à -20° en hiver. Ici, on ne parle que russe et kirghiz et il faut imaginer des chaînes de montagnes à perte de vue, des lacs d'altitude aux eaux turquoise et des cimes parmi les plus hautes du monde ! (le Pic Lénine culmine à 7 111 m).

Dans ce pays nomade et équestre d'Asie Centrale (200 000 km carrés et 7 millions d'habitants), les déplacements permettent d'aller au contact de cultures et de traditions vivaces :

- l'installation des yourtes, l'habitat traditionnel des nomades. C'est une tente en feutre soutenue par une armature de bois démontable. Le chapeau en bois de ces tentes figure sur le drapeau national.
- la richesse de ses bazars et de l'artisanat.
- la chasse à l'aigle ou au faucon : pendant la période favorable, de novembre à février, les Kirghizes lancent leurs oiseaux à la chasse aux renards et même aux loups !
- l'oulak-tartych, un jeu (évoqué par Joseph Kessel dans "Les Cavaliers", sous le nom de bouzkachi) qui consiste, pour des dizaines de cavaliers, à se disputer une... carcasse de chèvre décapitée qu'il faut ramener dans un "cercle de justice", l'équivalent du but au football !



Mais le plus beau des spectacles qu'on puisse admirer, c'est en septembre, celui de la transhumance ! Des centaines de chevaux galopent alors sur les routes après avoir emprunté des pentes vertigineuses : avec eux se mélangent des chèvres, des vaches, des moutons et même des yaks et des chameaux qui redescendent à des altitudes plus raisonnables. Les voitures qui circulent sur ces mêmes routes n'ont que deux attitudes à adopter : soit suivre patiemment les animaux et avancer lentement, soit faire le forcing et les dépasser en créant une invraisemblable panique... C'est la seconde solution qui est toujours choisie...





Pour "info" :

Le pays, une ancienne république de la défunte URSS, est devenu une république présidentielle où le parlement est relégué à un rôle de second plan. Les nombreux partis politiques reflètent des divisions internes. Le pays est actuellement en conflit ouvert avec le voisin du sud, le Tadjikistan. Les tensions se sont cristallisées sur la question de l'eau et de la drogue. Les combats au printemps dernier et en septembre ont fait des dizaines de victimes, surtout du côté kirghiz.

Claude Ehrlacher



AOÛT 2022

80^e anniversaire de la publication du décret
d'Incorporation de Force des Alsaciens-Lorrains et
Hommage aux Malgré-Nous le 25 août



Installation du nouveau Pasteur
Fabien ANDRE

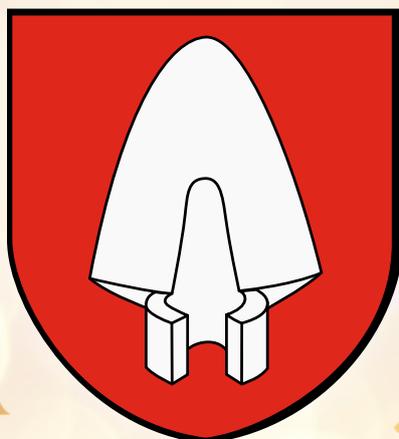
SEPTEMBRE 2022



Marché aux puces le 11 septembre



Présentation de la danse
folklorique avec Nathalie STEIB



Sundhoffen

